

**Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
Commissariat général à l'égalité des territoires**

**POUR L'AMÉLIORATION
DES RELATIONS ENTRE
LA POPULATION ET LES
FORCES DE SÉCURITÉ
DE L'ÉTAT**

INITIATIVES LOCALES ET DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

POUR L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LA POPULATION ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Initiatives locales et dispositifs institutionnels



Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...), sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2017

ISBN : 978-2-11-145318-0

Sommaire

Préambule	7
Partie I - Initiatives locales	
Informé, sensibiliser et communiquer	15
Agir sur les représentations mutuelles	37
Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République	67
Partie II - Dispositifs institutionnels	
Cadre général des actions menées par les forces de sécurité de l'État en direction de la population	95
Les centres de loisirs des jeunes (police nationale)	101
Les correspondants police sécurité de l'école (police nationale)	103
Les délégués à la cohésion police-population (police nationale)	105
La brigade de prévention de la délinquance juvénile (gendarmerie nationale)	109
Le correspondant territorial prévention de la délinquance (gendarmerie nationale)	111
Les policiers formateurs anti-drogue – Les formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie nationale	113
Glossaire	115

Annexe

**Missions et composition de la Cellule nationale
d'animation sur le rapprochement des forces de sécurité
de l'État et de la population117**

Préambule

Les rapports annuels de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), puis de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)¹ dressent un bilan contrasté de la situation en matière de sécurité et de tranquillité publiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Bien que le taux de délinquance générale dans les QPV soit plutôt contenu par rapport aux unités urbaines environnantes, les enquêtes de victimation montrent que le sentiment d'insécurité est davantage prégnant dans les QPV que sur le reste du territoire. En effet, en 2015, 24% des habitants des QPV se sentaient en insécurité, contre 14% sur le reste du territoire.

Les questions de sécurité dans les QPV constituent une préoccupation majeure pour les habitants. Pour y répondre, des actions de prévention de la délinquance sont menées, tout particulièrement à destination des mineurs et des jeunes adultes. De plus, le lien de confiance unissant la population et les forces de sécurité de l'État contribue à assurer la cohésion sociale et la tranquillité publique, mais aussi à diminuer le sentiment d'insécurité, à favoriser la participation des habitants à leur sécurité et à les rapprocher des institutions. Veiller au renforcement des liens de confiance unissant les forces de sécurité de l'État et la population constitue ainsi un enjeu majeur pour les ministères de l'Intérieur et de la Ville.

La mobilisation des pouvoirs publics se traduit par l'adoption d'un large éventail de mesures et de pistes de travail². Elle démontre l'importance qu'apportent conjointement les deux ministères à l'amélioration des relations entre les forces de sécurité de l'État et la population, en

1 Prévu dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et créé par le décret du 27 janvier 2015, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) succède à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) et intègre le comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

2 Cette priorité s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2013-2017 au titre du programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance. Elle constitue également un axe fort de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires signée le 27 septembre 2013 entre les ministères de l'Intérieur et de la Ville. Elle a régulièrement été affirmée lors de la tenue de Comités interministériels : Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, ou encore les Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015 et 13 avril 2016.

particulier avec les jeunes dans les QPV, et leur étroite coopération sur cette question primordiale.

Au niveau institutionnel, de nombreux dispositifs relevant de la police et de la gendarmerie nationales participent à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État. C'est notamment la fonction des délégués à la cohésion police-population (DCPP) et des intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries. Le développement du service civique dans les services de police et de gendarmerie et les activités menées dans les centres de loisirs des jeunes (CLJ) de la police nationale jouent aussi un rôle dans cette politique d'ensemble. Certains de ces dispositifs font l'objet d'une fiche de présentation dans la seconde partie.

En parallèle à ces dispositifs institutionnels, des initiatives locales, portées par des acteurs de terrain et visant à restaurer le lien de confiance, se sont développées dans les QPV, en particulier lors de la création des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Les ministères de l'Intérieur et de la Ville ont souhaité encourager et développer les initiatives locales sur cette thématique par le biais d'un appel à projets national en 2015, renouvelé en 2016 et 2017³. Dans ce cadre, les crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et ceux de la politique de la ville mobilisent chaque année depuis 2015 une enveloppe spécifique d'un million d'euros en soutien des projets proposés dans ce domaine. En 2015 et 2016, 238 actions réparties sur tout le territoire ont été retenues et financées. Ces actions, qui répondent à des besoins identifiés localement, ont des finalités variées et s'appuient sur des modes d'intervention diversifiés. Fondées sur l'interactivité et l'adhésion des participants, elles favorisent l'implication active de la population dans leur déroulement.

L'ambition de ce *Guide-repères* est de porter à la connaissance des acteurs locaux, confrontés à des situations de tension ou de dégradation des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État, quelques initiatives locales intéressantes qui mettent les acteurs en synergie et créent du lien dans les quartiers, bien souvent stigmatisés, de la politique de la ville. La mise en valeur de ces actions doit permettre d'inspirer et de soutenir les partenaires locaux. Acteurs de proximité, ils peuvent, en se les appropriant et en les répliquant, contribuer à faire changer les regards et les représentations. Ces initiatives, repérées par les membres de la Cellule nationale d'animation, dont la composition et les missions sont précisées en annexe, et destinées aux acteurs de terrain, constituent des sources d'inspiration qu'il convient d'adapter localement en fonction du contexte du territoire, des acteurs impliqués et des outils mobilisables. Pour en faciliter la lecture, ces 18 initiatives, présentées dans la première

³ Circulaires des 25 mars 2015, 3 mai 2016, 1^{er} février 2017 relatives aux orientations en faveur du rapprochement entre la population et les forces de sécurité de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de sécurité prioritaires (ZSP).

partie sous la forme de fiches-repères, sont classées selon la finalité visée par les actions.

Ce *Guide-repères* reflète également la détermination des pouvoirs publics à investir cette thématique prioritaire et à valoriser des dispositifs, des outils et des pratiques déjà éprouvés. Cette détermination doit se traduire par une mobilisation partenariale et accrue tant des services de l'État que des collectivités locales, des partenaires associatifs et de la société civile.

C'est pourquoi ce *Guide-repères* a vocation à être largement diffusé afin d'encourager les initiatives visant à renforcer la confiance de nos concitoyens dans les institutions républicaines.

Partie I

INITIATIVES LOCALES

Face aux difficultés rencontrées dans les territoires en matière de sécurité et de relations entre la population et les forces de sécurité de l'État, de nombreuses initiatives locales ont émergé. Elles visent à restaurer ou à consolider le lien de confiance existant entre les gendarmes et les policiers nationaux et les habitants, à développer les échanges, à apaiser des situations tendues ou encore à faire évoluer réciproquement les regards. Parce qu'elle constitue une priorité nationale du gouvernement, l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État a conduit les pouvoirs publics à lancer en 2015, 2016 et 2017 des appels à projets spécifiques, pour soutenir les initiatives locales pertinentes, ambitieuses et innovantes qui contribuent à rapprocher la population des institutions, là où le besoin apparaît le plus prégnant.

Afin d'accompagner cette démarche, une cellule nationale, animée par le secrétariat général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), en lien étroit avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a été créée en 2015. Elle est composée de représentants des services de l'État, du Défenseur des droits, des collectivités territoriales et du monde associatif (cf. annexe). Cette cellule a notamment vocation à recenser les initiatives locales intéressantes et à les diffuser auprès des acteurs locaux impliqués dans la prévention de la délinquance et l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État. Au regard de leur pertinence, de leur caractère innovant, des partenariats noués ou encore de la méthodologie employée par les porteurs de projet, la Cellule d'animation nationale a sélectionné 15 initiatives locales particulièrement intéressantes sur les 238 projets cofinancés par le FIPD ou le CGET dans le cadre de ces appels à projets. Elle a également repéré 3 initiatives locales menées en dehors de ces appels à projets, qu'il a paru opportun de mettre en valeur dans cet ouvrage dont la finalité consiste aussi à proposer un panorama des pratiques existantes.

Ces initiatives locales, portées par des collectivités territoriales, par des associations ou par l'État sous la forme de prestations de services, sont présentées dans ce chapitre sous forme de fiches-repères didactiques. L'objectif de cette présentation est d'en faciliter l'appropriation par des acteurs locaux qui se trouveraient confrontés à des situations similaires et souhaiteraient développer des actions sur leur territoire.

De plus, ces fiches-repères, sur lesquelles sont mentionnées les coordonnées des porteurs de projet, donnent des indications méthodologiques relatives à l'inscription dans le contexte local et aux acteurs impliqués sur le territoire. En effet, ces actions, qui répondent à des besoins identifiés localement, ont des finalités variées et s'appuient sur différents modes d'intervention. Ainsi, pour en faciliter la lecture, le classement des 18 fiches-repères repose sur la finalité de ces actions et s'articule autour de trois axes :

- informer, sensibiliser et communiquer,
- agir sur les représentations mutuelles,
- promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République.

Informer, sensibiliser et communiquer

Le manque de confiance de la population vis-à-vis des forces de sécurité de l'État peut s'expliquer par la méconnaissance des activités qu'elles exercent. La police nationale comme la gendarmerie nationale offrent une grande diversité de métiers : police judiciaire, police administrative, prévention de la délinquance, sécurité routière, maintien de l'ordre...

Aussi s'avère-t-il indispensable, dans un premier temps, que les forces de sécurité de l'État explicitent davantage leur action au bénéfice de la population, leur organisation interne, les différents métiers et les missions qu'elles exercent, mais aussi plus généralement le fonctionnement de la chaîne pénale et les rapports qu'elles entretiennent avec la Justice. Une meilleure lisibilité des institutions facilite la compréhension des concitoyens et contribue à simplifier leurs démarches. En effet, connaître les procédures et les interlocuteurs idoines peut se révéler déterminant. Ces rencontres favorisent un dialogue plus libre et apaisé en dehors des cadres traditionnels de rencontre. Elles représentent aussi une occasion de répondre aux interrogations de la population, de lever des blocages et de débattre de certains sujets.

En outre, la présentation des différents métiers peut également susciter des vocations chez les jeunes, qui peuvent être accompagnés par des policiers ou des gendarmes nationaux dans le cadre de leur préparation aux concours.

Enfin, le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires, peut faire l'objet d'échanges avec les forces de sécurité de l'État, qui ont alors l'occasion de recueillir les perceptions des habitants quant à leur environnement et leur cadre de vie (urbanisme, cheminements et stratégies d'évitement, mobilier urbain, dégradations, dessertes, ouverture des commerces et des services publics...). Ils peuvent y répondre en proposant un éclairage sur la thématique de la prévention situationnelle et proposer, en lien avec les acteurs du territoire (élu, services techniques municipaux, bailleurs...) des solutions d'amélioration concrètes.

« Émission radio mensuelle Police-population »

Porteur de projet (nature, localisation)

Association Hauts de Radio (sigle O2Radio), dont le siège social se trouve à Cenon (Gironde).

Contexte local

O2Radio est présente dans les quartiers prioritaires en mutation de la ZSP de Bordeaux-rive droite, qui sont caractérisés par une forte diversité sociale et culturelle ainsi que par des difficultés socio-économiques. Dans le cadre de l'Observatoire territorial des relations police-population, elle promeut le dialogue, la reconnaissance mutuelle, la co-construction et la valorisation d'actions réalisées par et avec les habitants, les associations, les conseils citoyens, les élus, les services municipaux et les forces de sécurité de l'État des quartiers prioritaires, pour tisser ensemble des liens de confiance.

Description de l'action

Le projet de l'association O2Radio consiste en la production d'une émission radio mensuelle d'un format de 55 minutes, diffusée sur les ondes et sur le site internet www.o2radio.net et relayée sur les réseaux sociaux. Elle porte sur la thématique des relations police-population et la dynamique des actions menées après les travaux de l'Observatoire territorial des relations police-population⁴ telles que :

- les rencontres et les échanges entre jeunes et forces de sécurité de l'État;
- les rencontres sportives entre les équipes nationales de la police de rugby, de basket et les clubs locaux;
- les débats entre habitants et forces de sécurité de l'État;
- les informations sur les métiers de la sécurité et la préparation aux concours;
- les informations sur les procédures de plainte;
- les informations sur les violences faites aux femmes;
- l'actualité et les projets de l'Observatoire.

O2Radio est un partenaire associatif de l'Observatoire territorial. Pour la production de l'émission radio *Police-population*, O2Radio invite chaque

4 Cf. fiche-repères « Observatoire territorial des relations police-population (Gironde) ».

mois des personnes ressources en fonction des thématiques et des actualités abordées, réalise des micros-trottoirs et des reportages pour co-construire le contenu de ses émissions. De plus, O2Radio a également créé sur son site internet une rubrique permettant la réécoute, le téléchargement et le relais Facebook vers un large public. Enfin, O2Radio archive les émissions radio *Police-population* sur un support numérique.

Il faut noter que l'Observatoire territorial est inscrit dans la stratégie territoriale du Plan départemental de prévention de la délinquance de la Gironde.

Finalité de l'action

Avec cette action, O2Radio a pour objectif de créer une émission de radio régulière, pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la ZSP de Bordeaux-rive droite de s'exprimer avec les forces de sécurité, dans le cadre de l'Observatoire territorial des relations police-population.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Cette action est notamment destinée aux habitants des communes de la politique de la ville et de la ZSP, mais aussi plus largement au « grand public », à savoir l'ensemble des auditrices, des auditeurs, des internautes et des utilisateurs des réseaux sociaux de l'association de radio.

O2Radio estime ainsi que cette action bénéficie à quelque 5 000 personnes (femmes, hommes, adultes et jeunes).

Modalité(s) de réalisation de l'action

L'action se déroule sur le territoire de la ZSP rive droite de Bordeaux et au-delà, grâce à la diffusion hertzienne sur le département de la Gironde, mais également à la diffusion internet (www.o2radio.net) et au réseau social Facebook O2Radio. Cette action s'inscrit sur une année, avec une périodicité mensuelle des émissions de radio.

Moyen(s) mis en œuvre

Afin de mener cette action, l'association Hauts de Radio mobilise 6 salariés et 12 bénévoles.

Concernant les moyens matériels mis en œuvre, il s'agit :

- du matériel de reportage (lecteurs-enregistreurs, micros, casques, ordinateurs);
- du matériel de montage (logiciels, ordinateurs);

- de clés USB;
- d'un photocopieur;
- d'une imprimante;
- de consommables bureautiques;
- de téléphone et d'internet;
- de moyens de transport;
- d'un émetteur TDF;
- d'une régie technique;
- d'un studio radio.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par l'association Hauts de Radio, porteur de projet.

Partenaire(s) impliqué(s)

De nombreux partenaires participent à ce projet : communes, intercommunalités, conseil départemental, forces de sécurité de l'État, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), conseils citoyens...

Budget de l'action

8390 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association Hauts de radio a été subventionnée par le FIPD ainsi que par le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER).

Évaluation

L'évaluation de l'action s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- nombre et qualité des participants :
 - aux émissions;
 - aux reportages;
 - aux micros-trottoirs;
 - aux ateliers.
- nombre et quantité :
 - d'émissions;
 - d'invités;

- de reportages;
- de débats;
- d'ateliers;
- de micros-trottoirs.

Tableaux de bord :

- pilotage et suivi dans les réunions d'équipe.

Porteur : association Hauts de Radio

Contact : AHABCHANE Abdellah, directeur de l'association

Mail : o2radio@hotmail.com

Tél. : 05 56 74 76 85

Observatoire territorial des relations police-population (Gironde)⁵

L'Observatoire territorial des relations police-population de la zone de sécurité prioritaire de la rive droite de Bordeaux⁶ a été créé en 2013, à l'initiative du délégué du préfet chargé de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires.

Installé officiellement lors de la mise en place de la cellule de coordination opérationnelle du partenariat de la ZSP, l'Observatoire s'inscrit dans la stratégie territoriale du Plan départemental de prévention de la délinquance et dans les orientations du Plan régional en déclinaison des mesures arrêtées en Conseil interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, actualisé le 15 avril 2014.

Il s'agit d'un « dispositif d'observation partenariale et participative, mis en place sur le territoire de la ZSP de Bordeaux-rive droite, pour constater l'état des relations police-population, pour apprendre et construire ensemble des outils en vue de faire évoluer les représentations ou les pratiques et contribuer ainsi à l'amélioration des relations entre la population et la police ».

Composition

Placé sous l'autorité du préfet de la Gironde, l'Observatoire réunit les acteurs institutionnels locaux de la sûreté publique, les membres du CLSPD, des représentants du monde associatif, des médiateurs, des éducateurs et des représentants des conseils citoyens.

L'Observatoire se compose de plusieurs instances :

- un comité des élus, réunissant les maires des 5 communes de la ZSP ou leur représentant désigné, est informé de l'ensemble des travaux menés par l'atelier dynamique. Les élus peuvent participer à ces travaux;
- un collège de personnes ressources, qui réunit notamment le procureur de la République, le directeur départemental de la sécurité publique, le délégué inter-régional au recrutement et à la formation de la police nationale, le vice-président du Forum français de la sécurité urbaine et un élu. L'expertise de ces professionnels peut être sollicitée non seulement pour formuler une proposition ou une orientation mais aussi pour monter une action;
- un atelier dynamique, animé par un délégué du préfet et composé d'acteurs de terrain, se réunit une fois par trimestre en moyenne

⁵ Ce dispositif n'a pas bénéficié des subventions octroyées dans le cadre des appels à projets nationaux (2015-2016) relatifs à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité.

⁶ Cinq communes de l'agglomération bordelaise : Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont et Bassens.

pour observer les actions en cours et faire émerger des initiatives nouvelles, à partir du partage des analyses entre acteurs de terrain ;
– une assemblée plénière, présidée par le préfet de la Gironde, réunit les trois groupes précédents au moins deux fois par an. Elle a vocation à diffuser à l'ensemble des membres de l'Observatoire les travaux de ses membres.

Objectifs

L'Observatoire est un lieu d'échanges et d'analyse des relations entre les forces de sécurité de l'État et la population, ainsi que des représentations mutuelles de la population et des acteurs de terrain. Il constitue un outil pour formuler des préconisations, évaluer, construire et expérimenter des actions adaptées aux réalités du terrain. Ces actions doivent permettre de favoriser les échanges, de faire connaître les activités et les missions des forces de sécurité de l'État, de déconstruire les stéréotypes et de réconcilier durablement les forces de sécurité de l'État et la population.

Travaux menés

Dès 2013, les membres de l'Observatoire ont élaboré deux questionnaires, analysés ensuite par des sociologues, afin de dresser un premier diagnostic de l'état des relations entre la police et la population, et de formaliser des axes de travail et d'intervention. Le premier, destiné aux habitants, visait à cerner leur sentiment d'insécurité et leur perception de la police et des policiers. Le second questionnaire a permis de recueillir, auprès des policiers, leur perception de la nature de leurs relations avec les habitants.

L'Observatoire organise des sessions d'information auprès de la population sur les activités menées par les forces de sécurité de l'État et sur leurs différents métiers. Les émissions de la radio locale Hauts de Radio⁷ constituent à ce titre un support de communication intéressant. L'Observatoire organise aussi des modules de préparation aux concours de la police nationale.

Les actions mises en place par l'Observatoire offrent les conditions d'une rencontre entre des agents des forces de sécurité de l'État et les jeunes, en dehors des cadres classiques. Elles ont vocation à favoriser les échanges et à déconstruire les représentations mutuelles, pour faire évoluer les pratiques et améliorer durablement les relations. Ainsi, des rencontres-débats entre habitants et policiers ainsi que des tournois sportifs sont organisés. À l'image de l'action menée dans le département

7 Cf. fiche-repères « Émission radio mensuelle *Police-population* ».

des Côtes-d'Armor⁸, *En quête de nouvelles policières* est un concours de nouvelles policières organisé depuis l'année scolaire 2014-2015 et financé dans le cadre de l'appel à projets national en 2015 et en 2016. Mené tout d'abord à l'échelle de l'agglomération bordelaise, il a été étendu, en raison de son succès, à plusieurs lycées du département de la Gironde.

Porteur : Observatoire territorial des relations police-population de la Gironde

Contact : REYNAUD François, délégué cohésion police-population, DDSP Bordeaux

Tél. : 06 65 09 30 68

Contact : LESPIAUC Marie-Anne, déléguée du préfet de la Gironde

Mail : marie-anne.lespiauc@gironde.gouv.fr

Tél. : 06 37 83 18 48

⁸ Cf. fiche-repères « Écrire des nouvelles policières ».

« Sondage, enquête, questionnaire : mieux connaître les attentes des habitants par rapport aux forces de sécurité »

Porteur de projet (nature, localisation)

Association Espoir 18, dont le siège social est situé dans le XVIII^e arrondissement de Paris.

Contexte local

Une enquête récente du CNRS a mis en évidence une certaine défiance de la jeunesse à l'égard des forces de sécurité de l'État. Parallèlement, une partie de la jeunesse du XVIII^e arrondissement de Paris se retrouve confrontée à des difficultés sociales (déscolarisation, chômage...). Cette situation génère un besoin d'expression, de dialogue et d'écoute chez les habitants et les jeunes. Il est nécessaire de connaître leurs attentes pour mener des projets de prévention de la délinquance.

Description de l'action

Cette action se divise en 4 phases.

- **Phase de sensibilisation**

Elle s'articule autour de 3 axes :

- des échanges lors des réunions participatives (« Salles à palabres », « L'humeur du jour », « Le "Quoi de neuf" ? »), le visionnage de films et de documentaires ;
- des débats ;
- des interventions de représentants institutionnels : policiers, élus...

- **Phase de préparation**

Il s'agit de l'accompagnement à la méthodologie de projet :

- écriture du projet, qui vise à mieux connaître les attentes des habitants par les différentes parties prenantes (jeunes, forces de sécurité, équipe d'encadrement, partenaires associatifs...);
- co-construction des principaux objectifs, des critères d'évaluation et de l'échéancier.

- **Phase de réalisation**

Étude des différents questionnaires réalisés sur le métier de policier et sur les attentes de la population (exemples : l'enquête Interface sur les attentes de la population, l'enquête « Politis » du CNRS...). À l'issue de cette étape d'étude documentaire, un questionnaire est élaboré par l'ensemble des parties prenantes. Ce questionnaire est alors évalué auprès de quelques personnes et, le cas échéant, réajusté avant d'être diffusé aux usagers et aux parties prenantes de l'association Espoir 18.

De plus, une approche ludique est développée à travers la réalisation d'interviews filmées, complémentaires aux questionnaires diffusés en version papier.

Enfin, sont mis en place :

- des ateliers mensuels de graphisme, pour que les jeunes deviennent acteurs de leur communication et de leur projet ;
- des ateliers mensuels d'éducation à l'image pour travailler à des discours alternatifs des jeunes par rapport à leur perception des forces de sécurité de l'État.

- **Phase de restitution**

Elle se réalise au travers de bilans, ainsi que de projections des interviews vidéo et d'un repas festif.

Elle prend aussi la forme d'une exposition photo dans le cadre d'une restitution de l'ensemble des projets menés par Espoir 18 sur la relation police-population.

Finalité de l'action

Les objectifs opérationnels de cette action sont de :

- rendre les jeunes acteurs de ces sondages, enquêtes et questionnaires ;
- solliciter l'ensemble des usagers de l'association Espoir 18 et les différentes parties prenantes ;
- réaliser des sondages en direction de publics souvent peu sollicités de cette manière sur cette thématique.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Dans sa globalité, cette action a vocation à s'adresser à quelque 2000 personnes, dont un millier âgées de 17 à 25 ans.

Le groupe chargé de la rédaction du questionnaire, de son analyse et de sa restitution est composé d'une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 25 ans, rencontrant des difficultés sociales, économiques, voire judiciaires.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Les locaux de l'association sont mis à contribution pour les différents ateliers. En revanche, pour la diffusion des questionnaires, les lieux sont diversifiés afin de favoriser la mobilité inter-quartiers des jeunes et de toucher l'ensemble des parties prenantes de l'association Espoir 18 :

- complexes sportifs du XVIII^e arrondissement;
- commissariat de police;
- espaces publics dans lesquels les jeunes se rassemblent régulièrement;
- lieux d'habitation des usagers de l'association Espoir 18.

Cette action se déroule sur une année.

Moyen(s) mis en œuvre

Afin de mener cette action, l'association Espoir 18 mobilise les moyens humains suivants :

- une équipe d'encadrants et de bénévoles expérimentés (éducateurs, assistante sociale, médiateur...);
- recours à un cabinet spécialisé pour la gestion et la restitution des questionnaires, des sondages et des enquêtes (échantillon, aide à l'analyse...);
- les jeunes et les familles, les acteurs de cette action.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par l'association Espoir 18, porteur de projet.

Partenaire(s) impliqué(s)

Il s'agit essentiellement de partenaires concourant à identifier le public bénéficiaire de cette action, puis à accompagner le projet : Éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), clubs de prévention, mission locale...

Budget de l'action

35 700 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association Espoir 18 a été subventionnée par le FIPD, le département, la commune et l'Agence de services et de paiement (ASP).

Évaluation

L'évaluation de l'action s'appuie sur les indicateurs suivants :

- nombre de personnes engagées ;
- assiduité, ponctualité ;
- évaluation mensuelle des différents objectifs du projet défini par le groupe ;
- suivi de l'évolution du discours et du comportement des jeunes à l'égard des forces de sécurité.

Éventuellement, recours à un cabinet d'audit extérieur afin de compléter cette évaluation (poste de dépense le plus significatif du budget).

Porteur : association Espoir 18

Contact : DISLE Jérôme, directeur général de l'association

Mail : dir.gen.espoir18@gmail.com

Tél. : 09 54 77 70 18

Groupe-miroir dans la ZSP de Trappes (Yvelines)⁹

Cible

Zone de sécurité prioritaire de Trappes (78).

Composition

Ce groupe est animé par un membre du corps préfectoral. Il se réunit en présence :

- du responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent (commissaire de police de secteur);
- du délégué à la cohésion police-population (DCPP);
- du délégué du préfet;
- parfois d'un représentant de la commune;
- ainsi que d'une quinzaine de personnes issues des différents quartiers de la ZSP. Il peut s'agir d'habitants, de représentants associatifs œuvrant dans le quartier, d'enseignants, de chefs d'entreprise, de commerçants...

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- recueillir les besoins de la population en matière de sécurité;
- recueillir le ressenti des habitants sur les dispositifs et les actions mis en place en la matière;
- expliquer les actions mises en place en matière de sécurité.

Les réunions du groupe-miroir sont l'occasion d'un échange constructif entre les forces de sécurité de l'État et la population. Elles permettent à chacun de mieux comprendre les préoccupations et les attentes des uns et des autres.

Au cours de ces réunions, tous les sujets de sécurité qui préoccupent ou influent sur le sentiment d'insécurité sont abordés par les habitants : les nuisances provoquées par les jeunes qui s'installent dans les halls d'immeuble, le regret de voir des enfants de plus en plus jeunes laissés livrés à eux-mêmes le soir, le sentiment d'insécurité dû à des phénomènes de mécanique sauvage ou à la présence de voitures-ventouses sur les parkings,

⁹ Ce dispositif n'a pas bénéficié des subventions octroyées dans le cadre des appels à projets nationaux (2015-2016) relatifs à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité.

l'absence de gardiens d'immeuble les soirs et les week-ends, les contrôles de police, les demandes de présence de forces de police à pied, la radicalisation...

Dans la mesure du possible, des informations ou des explications sont alors apportées aux habitants, et leurs demandes sont prises en considération.

Enfin, les habitants sont également force de propositions pour la mise en place d'actions.

Périodicité

Une ou deux réunions par an.

Porteur : préfecture des Yvelines (78)

Contact : LANGLOIS Florence, bureau de la sécurité intérieure

Mail : pref-cab-bis@yvelines.pref.gouv.fr

Tél. : 01 39 49 78 66

La Ligue nationale des clubs motocyclistes de la police nationale et disciplines associées¹⁰

La Ligue nationale des clubs motocyclistes de la police nationale et disciplines associées (LNCMPNDA) est une association créée en 1950. Elle compte six fonctionnaires de police.

Objectif

Son objectif est de permettre à des collégiens issus des territoires situés en zone de sécurité prioritaire et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'obtenir gratuitement le permis de conduire motocycliste (49,9 cm³, catégorie apprenti motocycliste, AM), qui constitue un premier diplôme. Le transport et la mobilité constituent des leviers favorisant l'insertion socio-professionnelle. La formation dure sept heures au minimum, plus si nécessaire. Elle comprend deux volets : une formation hors circulation et une autre en circulation. De plus, une sensibilisation aux conduites addictives (produits stupéfiants, alcool...) est réalisée. Tout au long de cette formation, les fonctionnaires de police sont en tenue civile afin de se fondre dans le tissu urbain. Cette action permet aux jeunes de voir une autre facette de l'exercice du métier de policier.

Afin de mener ce projet, l'association LNCMPNDA dispose de deux pistes routières. La première est une piste mobile¹¹ qui permet d'intervenir sur tout le territoire national. Forte du succès de la piste mobile, la LNCMPNDA a ouvert en 2002 une seconde piste d'éducation routière, fixe¹² cette fois-ci, à Ternay (69). Cette structure, unique en France, comprend une piste en bitume spécialement prévue pour la pratique du cyclomoteur, ainsi que des locaux pouvant accueillir une vingtaine d'élèves par session.

Cette association intervient à la demande des mairies, des conseils départementaux, des préfetures et des établissements scolaires. Depuis le début de ce projet, plus de 20000 adolescents ont ainsi été formés et sensibilisés.

10 Cette association n'a pas bénéficié des subventions octroyées dans le cadre des appels à projets nationaux (2015-2016) relatifs à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité. Les actions relatives à la sécurité routière peuvent bénéficier de financements alloués dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

11 Piste mobile Jean-Luc-Berdeil.

12 Piste Percigones : Piste d'Éducation Routière et Citoyenne des GONES.

Composition

L'association LNCMPNDA comprend 6 fonctionnaires de police à Nanterre, ainsi que 4 autres mis à disposition par la direction centrale des Compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), dans le Rhône.

Disponibilité

L'association est disponible tout au long de l'année, durant et en dehors des périodes scolaires.

Porteur : Ligue nationale des clubs motocyclistes de la police nationale et disciplines associées

Contact : LEBAS Éric, secrétaire général

Mail : www.fcmpn.org

Tél. : 01 46 25 01 21

« Rapprochement des jeunes et des forces de sécurité de l'État »

Porteur de projet (nature, localisation)

Association Viltais, dont le siège social est à Moulins (Allier).

Contexte local

Inscrite dans plusieurs réseaux de travail et de partenariat, l'association Viltais est reconnue dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Moulins-Sud. Elle accueille en priorité des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ce public est hétérogène : apprentis en formation, en parcours de réinsertion, jeunes, salariés...

Le développement du dialogue entre les jeunes visés par ce projet et les forces de sécurité de l'État conditionne d'une certaine manière le vivre ensemble dans ces quartiers, pour un mieux-être dans la ville. Cette action s'attache à faire prendre conscience aux jeunes que la première des missions des forces de sécurité de l'État est la protection des populations.

Description de l'action

Cette action vise à développer le dialogue afin d'améliorer le vivre ensemble, à l'aide de dispositifs réalistes et innovants.

Après un *brainstorming* autour des représentations des forces de sécurité de l'État et des jeunes, accompagné d'un travail de recherches documentaires et d'investigation sur la thématique, l'action se déroule en trois temps :

- visite des structures et rencontres avec les représentants des forces de sécurité de l'État : commissariat de police, caserne de pompiers, gendarmerie, armée. Ces rencontres permettent de présenter les institutions, les différents corps de métiers, mais également de découvrir les « journées types » de ces professionnels. Il s'agit aussi de faire prendre conscience du rôle de protection des forces de sécurité de l'État;
- organisation d'un micro-trottoir par des jeunes auprès d'autres jeunes, en lien avec la radio locale, pour saisir leurs attentes à l'égard des forces de sécurité de l'État. Parallèlement, un court-métrage est réalisé, mêlant les portraits des jeunes impliqués dans l'action et des représentants des forces de sécurité de l'État, et visant à favoriser la rencontre et les échanges mutuels pour changer les regards et les représentations de part et d'autre;
- organisation d'une soirée tous publics pour diffuser le micro-trottoir et le film, présenter les témoignages des jeunes et des représentants

des forces de sécurité de l'État et échanger avec le public.

Finalité de l'action

Cette action a pour objectif de :

- développer le dialogue entre les jeunes des quartiers prioritaires et les forces de sécurité de l'État ;
- modifier les comportements des jeunes vis-à-vis des forces de sécurité de l'État ;
- mieux faire connaître l'action des forces de sécurité de l'État auprès des jeunes.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

L'action cible les jeunes de 12 à 25 ans issus du quartier prioritaire de la politique de la ville de Moulins-Sud, des représentants des forces de sécurité de l'État ainsi que des acteurs locaux (travailleurs sociaux, élus, représentants associatifs). Au total, une centaine de personnes sont impliquées.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Cette action, qui s'inscrit sur une période de six mois, se déroule au sein des structures de l'association implantées dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Moulins-Sud, ainsi que dans celles des forces de sécurité de l'État.

Moyens mis en œuvre

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- les personnels de l'association Viltäis ;
- les représentants des forces de sécurité de l'État et des sapeurs-pompiers.

Les moyens matériels mobilisés sont les suivants :

- des locaux mis à disposition par l'association ;
- des matériels pour réaliser le court-métrage.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par l'association Viltäis, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Les forces de sécurité de l'État, les sapeurs-pompiers et les forces armées sont impliquées dans l'action.

Budget de l'action

6 000 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association Viltais a été subventionnée par le FIPD.

Évaluation

L'association Viltais s'appuie sur les indicateurs suivants :

- questionnaire de satisfaction ;
- bilan de l'action ;
- retombées médiatiques.

Porteur : association Viltais

Contact : LUCOT Juliette, directrice de l'association

Mail : residence.anima@viltais.eu

Tél. : 04 70 48 25 00

Agir sur les représentations mutuelles

Au-delà de la bonne connaissance des activités de la police et de la gendarmerie nationales, il est indispensable de faire évoluer les représentations mutuelles et de déconstruire les stéréotypes. La participation régulière de la population et des forces de sécurité de l'État à des activités communes est de nature à favoriser la découverte de l'autre, le respect mutuel et la confiance réciproque.

Il peut s'agir de projets pédagogiques menés sur un temps scolaire et faisant intervenir de manière régulière les forces de sécurité de l'État pour apporter, par exemple, un appui méthodologique. Des activités culturelles ou artistiques, la réalisation de documentaires écrits ou vidéos, l'écriture de récits, de bandes dessinées ou de nouvelles policières peuvent constituer le support d'un travail collaboratif et participatif qui nécessite l'expertise des policiers ou des gendarmes en appui du travail des jeunes. Il peut également s'agir de séjours sportifs pendant lesquels les jeunes passent plusieurs jours avec les policiers ou les gendarmes, qui les encadrent et animent le séjour.

Ces activités sont propices à la découverte de l'autre dans un cadre neutre, où les relations et les conversations peuvent se nouer plus facilement. Elles permettent, sur la durée, de déconstruire l'image associée à l'autre.

« Des paroles citoyennes pour restaurer la paix et la sécurité »

Porteur de projet (nature, localisation)

Association Passeurs de cultures, passeurs d'images (PACIM), dont le siège social se trouve à Montpellier.

Contexte local

Cette action est proposée dans le but de favoriser les échanges entre les forces de sécurité de l'État et les habitants, notamment les jeunes, au sein du quartier de la Mosson. De plus, il s'agit de faire connaître les activités et les missions des forces de sécurité de l'État, de déconstruire les stéréotypes et de renforcer le lien entre les forces de sécurité de l'État et la population.

Description de l'action

Le projet consiste en la réalisation d'un documentaire élaboré à partir de témoignages d'habitants, de jeunes, de femmes et des forces de sécurité de l'État, pour décrire les relations existant entre la population et les forces de sécurité de l'État. Les entretiens, les visites de terrain et la réalisation puis la diffusion du documentaire fournissent l'occasion de la rencontre, de l'échange entre la population et les forces de sécurité de l'État. Ils ont vocation à mieux se connaître l'un l'autre et, ainsi, à faire changer les regards.

1. Mise en place d'une enquête ethnologique (sur 10 ateliers de 2 heures) conduite par une classe de collégiens de 4^e sur le commissariat du quartier de la Mosson afin que les jeunes rencontrent les forces de sécurité de l'État sur leur lieu de travail et les interviewent.
2. Des jeunes, en majeure partie déscolarisés, sont invités à participer à quatre ateliers de rap ou de graphisme, et à s'exprimer directement lors d'entretiens ethnologiques, sur le thème de la vie de quartier et des rapports aux forces de sécurité de l'État. Une application (*WhatsApp*) leur permet également d'envoyer des témoignages sonores.
3. Pour recueillir la parole des femmes, des cafés-rencontres au féminin sont organisés une après-midi par quinzaine au local de l'association. Ces temps d'échanges de paroles et de captation sonore autour de films et de documentaires permettent de libérer la parole féminine, de la recueillir, puis de développer des réflexions communes. Des ateliers créatifs

permettent aux femmes d'illustrer leurs propos. Certaines interviews sont menées à leur domicile.

4. La parole des pères est recueillie en plusieurs lieux : à leur domicile, au local de l'association, mais aussi au cours des manifestations sportives, aux halles de la Paillade et lors de la Fête des voisins d'automne, organisée en octobre 2016.

5. Les paroles recueillies sont rassemblées dans un documentaire multimédia, réalisé par une technicienne de l'association en collaboration avec un monteur sonore musicien.

6. Une fois le documentaire réalisé, des rencontres-débats seront organisées afin de proposer des échanges et une réflexion commune avec les publics rencontrés et les autres publics du quartier. Une première rencontre aura lieu à Pierresvives (cité des Savoirs et du Sport pour tous) en octobre 2017. D'autres rencontres sont prévues à la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau, au centre social CAF ou dans d'autres lieux choisis par le comité de pilotage du projet.

Finalités de l'action

Le projet a vocation à :

- créer, avec la participation des habitants et des forces de sécurité de l'État, un documentaire multimédia qui recueille les points de vue de tous et constituera un support d'échanges et de débats ;
- favoriser la prise de conscience de chacun sur ses représentations et ses actes pour améliorer la confiance mutuelle ;
- sensibiliser les jeunes aux missions des forces de sécurité de l'État pour qu'ils comprennent mieux leurs actions.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Le projet vise environ 400 personnes de tout âge.

Modalités de réalisation de l'action

L'action s'inscrit sur une durée d'un an.

Moyens mis en œuvre

Le projet est piloté et coordonné par une anthropologue, médiatrice socioculturelle en poste adulte-relais. Elle est assistée d'une animatrice et traductrice auprès des jeunes, d'une personne en appui aux ateliers Slam/Graph/Rap et d'une animatrice et traductrice auprès des femmes.

Une animatrice et technicienne multimédia réalise le montage multimédia avec la collaboration d'un monteur sonore et musicien.

Dès le départ, un comité de pilotage composé de différents partenaires impliqués dans le projet (membres associatifs, représentants des forces de sécurité de l'État, mères, pères, jeunes, collégiens, enseignants du collège) est mis en place. Ce comité de pilotage guide ce projet dans son cheminement.

Pilotage de l'action

Le projet est piloté et coordonné par une anthropologue, médiatrice socioculturelle en poste adulte-relais. Elle est assistée d'une animatrice et traductrice auprès des jeunes, une personne en appui aux ateliers Slam/Graph/Rap et d'une animatrice et traductrice auprès des femmes.

Partenaires impliqués

Ce projet mobilise les associations de quartier (AJPPN, ARDI, Tin Hinan, Vivre en paix) ainsi que le comité de quartier des Hauts de Massane.

Budget de l'action

65 230 euros.

Sources de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association Passeurs de cultures, passeurs d'images a été subventionnée par le CGET.

Évaluation

1. Mise en place d'un comité de pilotage pour suivre l'avancée et aider au guidage de ce projet pilote. Le comité se réunit régulièrement.
2. Questionnaire préalable auprès de tous les participants et questionnaire en fin de projet pour évaluer les changements de représentations et d'attitude des participants.
3. Nombre de femmes, hommes et jeunes interviewés, nombre de participants aux cafés-rencontres (fiche de présence), nombre de participants aux ateliers graffs, rap, slam (fiche de présence).
4. Qualité du documentaire multimédia réalisé.
5. Qualité des échanges des jeunes avec le commissariat et les forces de sécurité de l'État.

6. Nombre de participants à la rencontre PierreVives et autres projections/débats.

Porteur : association Passeurs de cultures, passeurs d'images

Contact : BARRIÈRE Catherine, chargée de projet

Mail : passcultim@gmail.com

Tél. : 06 25 77 01 45

« Jeunes en quête d'action »

Porteur de projet (nature, localisation)

Association Atelier d'Images Plus dont le siège social est à Épinal (Vosges).

Contexte local

Les actions des forces de sécurité de l'État sont parfois méconnues de la population. Il apparaît donc important pour l'association de développer une action permettant, d'une part, d'aller au-delà des stéréotypes et, d'autre part, de favoriser une relation de confiance entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État. Dès lors, l'objectif est de permettre aux différents participants de s'exprimer, de communiquer, de développer un regard critique et une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement des forces de sécurité de l'État.

Description de l'action

Cette action a pour but de favoriser le dialogue et la rencontre avec les forces de sécurité de l'État grâce à un support vidéo préparé, réalisé et monté par les jeunes à partir de rencontres et d'échanges.

L'action a été élaborée en partenariat avec l'association Mirador, qui permet aux personnes de comprendre autrement les crises et les conflits. L'association Mirador a organisé des journées d'échanges entre forces de sécurité de l'État, juristes et jeunes. Les jeunes ont filmé ces journées et y ont participé, ce qui leur a permis d'échanger sur les stéréotypes, les missions de la police et les droits et devoirs des citoyens.

Le documentaire a été diffusé sur Vosges Télévision, télévision départementale de proximité dont la chaîne émet dans le département des Vosges. Cette diffusion a participé pleinement à la valorisation des jeunes, qui ont montré leur savoir-faire, et elle a permis de rendre lisibles et visibles, pour un large public, les actions des forces de sécurité de l'État.

Ainsi, après une période de mobilisation réalisée en lien avec les acteurs œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein de la communauté d'agglomération d'Épinal, l'action se déroule en plusieurs étapes :

- initiation à l'outil vidéo ;
- recherche et écriture ;
- tournage et montage du document audiovisuel.

Finalité de l'action

L'objectif est d'utiliser le support vidéo comme lien entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État. Cet outil favorise la rencontre et permet un dialogue qui s'inscrit dans la perspective d'une meilleure connaissance entre les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et les forces de sécurité de l'État.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Cette action est réalisée par un groupe de 8 jeunes âgés de 12 à 25 ans, originaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération d'Épinal.

Cette action est ensuite destinée à être diffusée au grand public grâce à Vosges Télévision, qui émet sur le département des Vosges. Enfin, une diffusion publique réunissant tous les protagonistes permet de faciliter le partage d'expérience.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Dans un premier temps, cette action, d'une durée de trois semaines au cours de vacances scolaires, se déroule sur le terrain, dans les quartiers de la politique de la ville, afin de réaliser les différentes prises de vues et autres entretiens nécessaires à la réalisation du documentaire. Ensuite, elle se poursuit au sein des locaux de Vosges Télévision et de l'association Atelier d'Images Plus.

Moyens mis en œuvre

Outre la mobilisation des personnels de l'association Atelier d'Images Plus, un partenariat avec les centres sociaux et de jeunesse est réalisé afin de faciliter la sensibilisation du public visé. S'agissant des moyens matériels nécessaires à la réalisation de cette action, ils sont mis en œuvre par l'association et les différents partenaires.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par l'association Atelier d'Images Plus, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Il s'agit de la police nationale, de l'Éducation nationale, des sapeurs-pompiers, des forces armées, de l'association Mirador ainsi que des centres sociaux et de jeunesse.

Budget de l'action

6 000 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association Atelier d'Images Plus a été subventionnée par le FIPD.

Évaluation

L'évaluation de l'action s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- au plan qualitatif :
 - qualité du document audiovisuel réalisé, tant au niveau technique qu'éditorial ;
 - perception du film par l'ensemble des protagonistes ;
 - comportement des jeunes et évolution de leur perception des forces de sécurité de l'État ;
- au plan quantitatif :
 - nombre de participants et implication.

Porteur : association Atelier d'Images Plus

Contact : BRIN Christel, responsable formatrice vidéo de l'association

Mail : far@imagesplus.tv

Tél. : 03 29 35 72 11

« Jeunes, adultes et agents de police, tous sur un même quartier »

Porteur de projet (nature, localisation)

Ville de Bassens (Gironde).

Contexte local

Le climat dans certains quartiers de Bassens, principalement les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les quartiers dits « de veille », tend à se crispier. Les habitants sont très sensibles aux incivilités qui peuvent être le fait de certains jeunes. À l'inverse, ces jeunes ont souvent une perception négative des forces de sécurité de l'État, dont ils ne perçoivent les interventions que sous l'angle répressif.

Cette problématique a été identifiée par des professionnels de la ville mis en difficulté dans l'exercice de leurs missions par un groupe de jeunes qui s'opposaient à leur venue dans le quartier. Les partenaires du CLSPD ont constaté la recrudescence de tensions entre habitants (conflits inter-générationnels notamment), mais également une certaine défiance à l'égard des forces de sécurité de l'État.

Description de l'action

Cette action est d'abord expérimentée dans un quartier prioritaire de la commune. Si l'action porte ses fruits, elle sera reconduite en 2017 et développée dans les autres quartiers prioritaires de la ville, ainsi que dans les quartiers dits « de veille ». Elle sera alors adaptée aux publics et aux caractéristiques spécifiques de ces quartiers. La ville s'implique dans l'Observatoire des relations police-population¹³, qui vise à développer des actions en faveur du rapprochement entre les habitants et l'institution policière.

L'action se déroule en plusieurs étapes :

- recueil de données auprès des différents acteurs du quartier, jeunes, adultes, agents des polices municipale et nationale, par le metteur en scène de la compagnie de théâtre Digame, afin de faire émerger des situations récurrentes de conflits. Plusieurs thèmes sont abordés : les relations de voisinage, les domaines d'intervention de la police nationale, l'égalité hommes-femmes... ;
- à partir de ces éléments, les comédiens travaillent trois saynètes qu'ils viennent jouer devant ce public lors d'un second temps

13 Cf. fiche-repères « Observatoire territorial des relations police-population (Gironde) ».

d'intervention. Chacune d'elles est ensuite rejouée avec les habitants, afin d'aboutir à une réflexion sur les solutions et les réponses à apporter aux situations;

- ces trois saynètes sont suivies d'une discussion avec les représentants des forces de l'ordre (police municipale et police nationale) qui, en s'appuyant sur les situations mises en scène, apportent des éléments d'information sur leurs rôles respectifs et leurs actions. L'intervention des agents de police vise, à partir des interactions avec le public, à déconstruire les présupposés qui contribuent à dégrader l'image des forces de sécurité de l'État;
- clôture par un goûter partagé avec les intervenants et les habitants présents.

Finalité de l'action

Cette action a pour vocation :

- d'objectiver les connaissances sur les actions des forces de sécurité de l'État (la police, pour qui, pour quoi, pour tous?);
- de permettre aux habitants, jeunes et adultes, de comprendre les problématiques de la vie en collectivité, qui peuvent générer des conflits et parfois conduire à l'intervention des forces de sécurité de l'État;
- de permettre aux jeunes et aux adultes de comprendre la position de l'autre, mais aussi celle des représentants des forces de sécurité de l'État et favoriser par l'échange la construction collective de pistes de réflexion pour améliorer les relations.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Une quinzaine de bénéficiaires résidant dans le QPV de Bassens.

Modalités de réalisation de l'action

L'action s'inscrit sur une durée de neuf mois.

Moyens mis en œuvre

Les acteurs intervenant sur le territoire et œuvrant notamment dans le domaine de la sécurité sont associés dès la phase préparatoire. Une réunion d'information permet de leur présenter les modalités d'intervention de l'association Digame, d'identifier les implications de chacun et de définir un calendrier.

Les agents municipaux, notamment la coordonnatrice du CLSPD, travaillent à la mobilisation des habitants en amont de l'action par le

biais d'opérations de communication et grâce aux relais de proximité (le conseil citoyen du quartier de l'Avenir, la référente citoyenneté de la ville...).

Les éducateurs spécialisés de l'association Prado éducation spécialisée, intervenant sur la commune, sont sollicités pour relayer l'information auprès des jeunes qu'ils rencontrent lors de leurs activités quotidiennes.

Les agents de la police municipale sont associés à l'élaboration de l'action et sont parties prenantes pour ce format d'intervention. La police nationale intervient de façon complémentaire afin de donner un aperçu le plus complet possible des actions menées sur le terrain par les forces de sécurité.

Pour les moyens matériels, il s'agit essentiellement d'un local mis à disposition par la ville de Bassens pour accueillir l'action dans le quartier.

Pilotage de l'action

L'action est pilotée par la ville de Bassens, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Sont impliqués dans le projet la police nationale, les services de la ville, notamment la police municipale, le CLSPD, le conseil citoyen, l'association Prado éducation spécialisée.

Budget de l'action

2040 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, la ville de Bassens a été subventionnée par le CGET.

Évaluation

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs suivants :

- nombre de jeunes/adultes (membres du conseil citoyen et autres habitants) du quartier présents à chaque étape de l'action ;
- niveau d'implication des habitants lors de la phase du recueil de données et du jeu de rôle ;
- qualité des interactions entre habitants, entre habitants et comédiens, et entre habitants et agents de police ;

- rapport des habitants à la police municipale lors de leur patrouille sur le quartier après l'action (qualité des échanges avec les jeunes et les autres habitants, accalmie ou survenue d'autres incidents);
- nombre de conflits signalés impliquant des habitants, et notamment entre adultes et jeunes après l'action.

Porteur : ville de Bassens

Contact : PALARD Charlène, coordonnatrice CLSPD

Mail : charlene.parlard@ville-bassens.fr

Tél. : 05 57 80 81 57

«Visible mais pas nuisible»

Porteur de projet (nature, localisation)

Ville de Valentigney (Doubs).

Contexte local

Le quartier des Buis représente plus du quart de la population de la ville de Valentigney, soit environ 2800 habitants. Ce quartier étant constitué de 603 logements sociaux, auxquels s'ajoute une quantité équivalente de logements en copropriété, il est équilibré socialement. Toutefois, la tranquillité publique n'est pas toujours assurée. Une frange minoritaire de la jeunesse du quartier est la source de troubles récurrents à l'ordre public : rodéos à moto, quads ou véhicules légers, incendies de conteneurs de recyclage et de véhicules légers, jets de projectiles périodiques sur les bus assurant le transport en commun, provocations à l'adresse des agents chargés de la tranquillité publique et des services de secours à la personne.

Description de l'action

L'action menée est la poursuite du projet commencé en 2015.

Elle consiste en :

- la réalisation d'un court-métrage entre jeunes et forces de sécurité de l'État, par l'organisation d'une enquête sur la perception des uns et des autres ;
- l'organisation de débats avec les jeunes, les adultes, des élus et tous les partenaires concernés (collèges, éducateurs PJJ...);
- et l'organisation d'actions dans les quartiers avec les forces de sécurité de l'État.

Elle se décline en deux temps :

- un premier temps est consacré à la réalisation du court-métrage intégrant les étapes de sensibilisation des jeunes participants (20), de formation aux diverses disciplines nécessaires à l'élaboration dudit court-métrage (écriture, mise en scène, réalisation);
- le second temps vise à promouvoir le court-métrage auprès des structures d'éducation populaire et de l'Éducation nationale, afin de susciter des échanges et des débats sur la perception des forces de sécurité de l'État par les jeunes.

Finalités de l'action

Cette action a pour vocation de :

- créer des moments de dialogue entre la population jeune et la police nationale, notamment à l'école, dans le but est d'échanger pour changer;
- donner l'opportunité à un jeune concerné par le sujet de mieux connaître le métier de policier et d'approfondir sa découverte, le cas échéant à travers un service civique;
- mener une réflexion globale et dépassionner le débat sur les pratiques policières;
- s'interroger sur la défiance des jeunes vis-à-vis du métier de policier;
- organiser des événements dans les quartiers avec les différents partenaires.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Le projet s'adresse à environ 200 jeunes, entre 12 et 17 ans (20 jeunes impliqués dans la réalisation du court-métrage et environ 180 au sein des structures associatives et des établissements scolaires). La porteur de projet est attentive à impliquer non seulement des garçons mais également des filles.

Modalités de réalisation de l'action (durée de l'action, localisation...)

L'action s'inscrit sur une durée d'un an.

Moyens mis en œuvre

Supervision de l'ensemble de la démarche artistique par une compagnie de théâtre professionnelle (formation des comédiens, animation d'ateliers d'écriture...) et de la partie technique par une société locale spécialisée dans la réalisation de court-métrage.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par la ville de Valentigney, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Les élus, des représentants de l'Éducation nationale, des éducateurs de la PJJ et la police nationale sont impliqués dans cette action.

Budget de l'action

10000 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, la ville de Valentigney a été subventionnée par le CGET et par le Pays de Montbéliard Agglomération.

Évaluation

La réussite du projet est évaluée à deux niveaux :

- d'abord, l'évolution des perceptions et le rétablissement du dialogue entre les forces de sécurité de l'État et les jeunes qui participent à la réalisation du court-métrage et aux échanges lors de sa projection ;
- ensuite, dans le cadre de la promotion et de la diffusion du court-métrage auprès des structures d'éducation populaire et de l'Éducation nationale, une sensibilisation plus large des jeunes qui n'ont pas participé à la réalisation du court-métrage mais auprès desquels il est diffusé. Le rôle des animateurs des échanges est important pour sensibiliser ces jeunes.

Porteur : ville de Valentigney

Contact : DORIER Jean-Luc, chef de projet de la politique de la ville, directeur de la jeunesse, des sports, de l'insertion et de la cohésion sociale

Mail : jean-luc.dorier@ville-valentigney.fr

Tél. : 03 81 36 25 26

« Quelle sécurité pour mon quartier ? »

Porteur de projet (nature, localisation)

L'action est portée par l'association L'Univers-Cité, dont le siège social se trouve à La Seyne-sur-Mer (Var).

Contexte local

La question du sentiment d'insécurité dans ces deux quartiers prioritaires de la politique de la ville s'est imposée à la suite de sondages réalisés par la ville de La Seyne-sur-Mer auprès des commerçants puis des habitants. Dans ce contexte, la ville de La Seyne-sur-Mer a sollicité l'association L'Univers-Cité, basée dans le centre-ville et près de la cité Berthe, pour mener cette action.

Description de l'action

Des événements ponctuels et réguliers sont organisés au cours de l'année scolaire, sur la thématique *La Sécurité et nous*. Le but principal de cette action est d'agir sur les représentations mutuelles des jeunes et des forces de sécurité de l'État, pour favoriser le dialogue entre eux.

Un café-débat est organisé, au cours duquel des agents des forces de sécurité de l'État viennent présenter le sujet de la sécurité ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle.

Les jeunes réalisent et montent également un film documentaire sur la police nationale en QPV. Un sondage est réalisé et soumis aux habitants des quartiers du centre et de la cité Berthe, en particulier les femmes, sur leur perception des forces de sécurité de l'État. À l'issue de ce sondage, des responsables des forces de sécurité de l'État sont interviewés à partir des réponses collectées. Le documentaire pourrait être projeté avant le *Grand Débat* organisé, pour permettre aux forces de sécurité de l'État et aux résidents des QPV de réagir.

Outre la présentation des métiers, des spécialités des représentants des forces de sécurité de l'État et de la mise en place du point info « Recrutement forces de l'ordre », une préparation au concours d'adjoint de sécurité est organisée. Cette action, reconduite en 2016, a permis en 2015 à deux jeunes de devenir adjoints de sécurité.

Finalités de l'action

Cette action a pour vocation de :

- faire évoluer favorablement la perception qu'ont les jeunes des forces de sécurité de l'État en favorisant le dialogue entre les publics QPV et les forces de sécurité;
- travailler sur les représentations et la perception réciproque : le rôle et les missions des forces de sécurité de l'État, les attentes des habitants, notamment celles des jeunes.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

L'action cible environ 250 jeunes entre 12 et 25 ans, avec mixité de genre.

Modalités de réalisation de l'action (durée, localisation...)

L'action s'inscrit sur une durée de neuf mois.

Moyens mis en œuvre

L'action mobilise un chargé de projet, une personne bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et deux personnes en service civique.

Pour mener à bien le projet, les moyens suivants sont mobilisés : caméra, micro, ordinateur, logiciel.

Pilotage de l'action

L'action est pilotée par l'association L'Univers-Cité, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- les personnels de la ville de La Seyne-sur-Mer ;
- le CLSPD ;
- les représentants de la police nationale ;
- les représentants de la police municipale ;
- le délégué du préfet.

Budget de l'action

28205 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association L'Univers-Cité a été subventionnée par le CGET, par la commune de La Seyne-sur-Mer, par l'agence de services et de paiement, et a bénéficié également d'aides privées.

Évaluation

L'évaluation se traduit par la production d'un rapport sur les points abordés notamment lors de la réalisation du sondage et du film, et enfin pendant le café-débat et la présentation des métiers :

- quel bilan ?
- quelles sont les perceptions envisagées au début du projet ?
- quelles sont celles retenues à la fin ?
- succès ou échec ?
- des réponses ont-elles été apportées ?
- qu'en ont pensé les représentants des forces de sécurité de l'État qui ont contribué au succès de ces deux activités ?

Concernant le reportage vidéo, sa planification, sa mise en œuvre et sa réalisation finale constituent également des indicateurs : la question « Quelle sécurité pour mon quartier ? » forme la trame du film. Cela permet également de recueillir des commentaires de jeunes impliqués, de faire des points au sein de l'association, de lancer des discussions sur les commentaires qu'ils auront recueillis et enfin, d'utiliser nos réseaux sociaux pour élargir le débat en dehors des murs.

Porteur : association L'Univers-Cité

Contact : BEN-MIHOUD Samir, président de l'association

Mail : univers-cite@outlook.fr

Tél. : 09 80 74 92 93

«Atelier création de jeux de société»

Porteur de projet (nature, localisation)

Société coopérative d'intérêt collectif Ludomonde, dont le siège social se trouve dans le xx^e arrondissement de Paris.

Contexte local

Les jeunes et les forces de sécurité de l'État ne se renvoient pas toujours une image positive, chacune des parties ayant des préjugés sur l'autre, ce qui peut être parfois à l'origine d'incompréhensions.

Description de l'action

L'action prend la forme d'ateliers de création de jeux de société auxquels participent les jeunes et les forces de sécurité de l'État, pendant deux jours, au sein du centre social de l'arrondissement.

Dans un premier temps, Ludomonde mobilise les différents partenaires socioculturels du quartier prioritaire de la politique de la ville ciblée et investit le collège Besson afin de rencontrer les jeunes et de leur présenter l'action.

Le jeu créé doit permettre des mécaniques de coopération. Le *game designer* présente donc quelques jeux fonctionnant sur ce principe, puis lance des parties entre jeunes et adultes afin qu'ils se familiarisent avec ces jeux.

L'intérêt du jeu est d'abolir les hiérarchies, tous les joueurs étant égaux devant les règles et devant coopérer pour gagner contre le jeu... On se parle, on échange, on essaie de se persuader et on est heureux quand on réussit un beau coup! La pause de midi est l'occasion d'un moment de détente dans un établissement proche du centre social, ce qui permet des échanges et la découverte de l'univers de chacun... L'après-midi permet le lancement de la première étape de la phase créative : trouver le thème précis des jeux. Trois groupes de cinq jeunes et un policier échangent sur une thématique jeune et police qui les intéresse, puis proposent une idée de jeu.

La seconde journée permet de concrétiser la création des jeux : les groupes associent des mécaniques de jeux à leurs sujets, testent leurs idées, les ajustent puis créent leurs règles de jeu et leur matériel.

Trois prototypes de jeu sont créés :

- un jeu de connaissance sur la loi et son rapport aux mineurs, aux parents et aux interpellations : les joueurs tombent sur des cases

questions et doivent choisir la bonne réponse entre trois propositions ;

- un jeu sur les contrôles de police : une équipe doit inventer, à l'aide de cartes, des contrôles de police, et l'autre équipe doit en discuter afin de dire ce qui selon elle n'allait pas dans ce contrôle, en inventant une histoire crédible et légale ;
- un jeu sur les représentations des uns et des autres : une équipe pioche une carte image sur laquelle une scène est représentée et doit deviner ce dont il s'agit ainsi que les enjeux de la situation. Une discussion peut s'ensuivre.

Finalités de l'action

Cette action a pour objectif de :

- favoriser la communication entre les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la police ;
- favoriser les comportements positifs entre ces deux publics ;
- favoriser la connaissance des univers des uns et des autres : quartiers prioritaires de la politique de la ville et vie des jeunes/métiers de policier.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Cette action bénéficie à :

- 15 collégiens répartis en 3 ateliers qui ont réalisé ces jeux ;
- 16 autres collégiens qui ont eu une présentation de ces jeux.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Cette action se déroule au sein d'une salle de formation mise à disposition au centre social. Si l'action s'étale sur une année, le temps fort nécessite deux journées (familiarisation avec l'action et réalisation des jeux).

Moyens mis en œuvre

Afin de mener cette action, la SCIC Ludomonde mobilise les moyens humains suivants :

- deux éducateurs ainsi qu'un *game designer* ;
- trois fonctionnaires de police.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par la SCIC Ludomonde, porteur du projet.

Partenaires impliqués

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- la police nationale ;
- la mission de prévention et de communication du 20^e arrondissement ;
- le centre social de Belleville et l'Éducation nationale (collège Belleville).

Budget de l'action

7 920 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, la SCIC Ludomonde a été subventionnée par le FIPD ainsi que par l'Éducation nationale.

Évaluation

La SCIC Ludomonde évalue de manière tant qualitative que quantitative l'action menée au travers des indicateurs suivants :

- évaluation qualitative :
 - évaluation du ressenti des participants à la fin de chaque atelier création de jeu (méthode « abaque de Régnier » et grille d'observation des animateurs) ;
 - évaluation du ressenti des participants aux présentations de jeu (grille d'observation des animateurs) ;
- évaluation quantitative :
 - nombre de bénéficiaires ;
 - nombre de prototypes de jeux réalisés ;
 - nombre d'échanges entre les jeunes et les policiers : co-construction en petits groupes jeunes/polices lors de l'atelier, parties de jeux partagées, repas partagés.

Porteur : société coopérative d'intérêt collectif Ludomonde

Contact : CLOUX Stéphane, coordinateur de la SCIC

Mail : ludinfo@ludomonde.coop

Tél. : 01 77 10 43 94

« Écrire des nouvelles policières »

Porteur de projet (nature, localisation)

Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor dont le siège social est situé à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

Contexte local

La Fédération met en œuvre une action permettant d'améliorer les connaissances réciproques des populations et des policiers, considérant que la méconnaissance est source d'idées reçues, à confronter aux réalités locales.

Description de l'action

Cette action vise à faire partager une même expérience d'écriture d'une nouvelle policière à des groupes de jeunes des quartiers et à des groupes de policiers. Après un temps d'exploration de la littérature noire, chaque groupe accueille un auteur de polars – en littérature jeunesse notamment – pour quatre séances d'écriture aboutissant à une histoire collective. Au cours de ces séances, l'auteur veille à faire travailler la description des quartiers et des passages des policiers. Avant de poursuivre l'écriture, une lecture croisée des textes au sein du groupe permet de relever dans chaque groupe les stéréotypes. Un temps de rencontre de l'ensemble des quatre publics concernés permet d'approfondir les connaissances réciproques des participants. Les jeunes du collège et du club de football visitent le commissariat, et ils assistent à un match avec les policiers.

Finalité de l'action

Cette action a pour vocation :

- d'améliorer les relations entre les jeunes et les forces de police ;
- d'utiliser l'écriture d'invention pour agir sur les représentations réciproques des jeunes et des policiers ;
- de susciter le goût de la lecture par l'approche d'un genre littéraire particulier : le polar ;
- de contribuer à l'amélioration de l'expression écrite par l'inscription dans un projet collectif relevant de l'éducation artistique et culturelle ;
- de faire partager une même activité aux jeunes et aux policiers, et de confronter leurs productions.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Cette action s'adresse à :

- un groupe d'une dizaine de jeunes footballeurs de l'AS Ginglin-Cesson (quartier du Plateau à Saint-Brieuc);
- deux classes du collège Jean-Macé à Saint-Brieuc;
- un groupe de policiers volontaires pour participer aux ateliers.

Modalités de réalisation de l'action (durée, localisation...)

L'action s'inscrit sur une durée de quatre mois.

Moyens mis en œuvre

Afin de mener cette action, la Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor mobilise les moyens humains suivants :

- une salariée de la Ligue, chargée de coordonner le projet entre les structures, l'auteur et les forces de police;
- un groupe de policiers volontaires;
- un auteur de romans policiers invité à mener des ateliers d'écriture.

Au plan matériel, la Ligue s'appuie sur les bibliothèques et les librairies pour alimenter le projet en ouvrages divers (romans, DVD).

Pilotage de l'action

L'action est pilotée par la Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor, porteur du projet.

Partenaires impliqués

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- l'AS Ginglin-Cesson – Saint-Brieuc;
- le collège Jean-Macé – Saint-Brieuc;
- le commissariat de police de Saint-Brieuc;
- la librairie *Le Grenier* à Dinan;
- le festival Noir sur la ville à Lamballe.

Budget de l'action

9260 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, la Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor a été subventionnée par le CGET.

Évaluation

L'évaluation de l'action repose sur les indicateurs suivants :

- nombre de participants dans chacun des groupes ;
- âge des jeunes bénéficiaires, origine géographique ;
- assiduité ;
- intérêt porté aux activités lors des séances (nombre de questions posées, qualité des échanges, contribution à la production écrite...);
- évolution des représentations et amélioration des connaissances réciproques ;
- respect du cadre (circulation de la parole et des idées, conflit/désaccord...);
- taux de satisfaction des participants au regard des fiches d'évaluation.

Porteur : Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor

Contact : ROLLANT Romain, délégué général

Mail : laligue22@laligue22.org

Tél. : 02 96 94 16 08

Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

À travers la découverte des institutions, la sensibilisation aux procédures judiciaires ou à celles de l'accès au droit, des parcours citoyens ou encore des rencontres avec des acteurs institutionnels, il s'agit de promouvoir auprès de la population, et en particulier des jeunes, la citoyenneté et les valeurs de la République. Fondements de la cohésion sociale, ces valeurs et ces principes républicains constituent le socle commun de notre démocratie, dont le partage reflète l'appartenance à une même communauté de destin.

Les actions menées peuvent prendre la forme de projets citoyens, de débats autour des valeurs de la République ou de modules pédagogiques enseignés pendant les temps scolaires. Ces actions peuvent être associées à des rencontres avec les forces de sécurité de l'État et d'autres institutions républicaines, ou encore à des visites d'institutions emblématiques (Assemblée nationale, Sénat...).

« Classe Engagement et Citoyenneté »

Porteur de projet (nature, localisation)

L'action est portée par le centre de loisirs des jeunes (CLJ)¹⁴ de la police nationale à Nice (Alpes-Maritimes).

Contexte local

Lors de précédentes actions, les collégiens avaient fait part au CLJ de Nice de leur souhait de mieux connaître les forces de sécurité de l'État.

Dès lors, cette action s'inscrit dans un contexte global où les besoins des collégiens sont multiples :

- un besoin personnel de connaissance des forces institutionnelles de leur pays ;
- une fierté d'appartenance à un groupe identifiable par le port d'un uniforme ;
- une reconnaissance de ses pairs au sein de l'établissement et dans le quartier ;
- un besoin de revaloriser son quartier.

Description de l'action

Le CLJ coordonne les services de la police nationale, des sapeurs-pompiers et de l'armée.

Chaque intervention porte sur un thème :

- respect, citoyenneté, valeurs de la République ;
- connaissance des grades des différents corps et des codes de déontologie ;
- notions de solidarité et d'entraide ;
- sécurité routière ;
- addictologie (alcool, tabac, cannabis, réseaux sociaux, jeux vidéo...) ;
- premier degré de secourisme (PSC1) ;
- incendie, extincteurs et assistant sécurité ;
- violences urbaines et gestion des incivilités...

De plus, les déplacements suivants sont programmés :

- centre de secours des sapeurs-pompiers ;
- base aérienne ;
- bâtiment de la marine nationale ;
- cellule d'information et de commandement de la police nationale ;
- participation à des cérémonies.

14 Cf. dispositif institutionnel « Les centres de loisirs des jeunes ».

Finalité de l'action

Cette action a pour objet de permettre à une classe de collégiens de 5^e, située en zone d'éducation prioritaire (ZEP) de bénéficier, sur une année scolaire, d'un rapprochement avec la police nationale, les pompiers et l'armée. Elle permet également à ces collégiens de découvrir les métiers des forces de sécurité.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

L'action s'adresse à une classe de 5^e située en zone d'éducation prioritaire (ZEP) composée d'élèves âgés de 11 à 12 ans. Ces collégiens sont accueillis tous les vendredis après-midi par le CLJ, de 13 h 30 à 16 h 30, durant l'année scolaire.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Cette action se déroule sur une année scolaire et concerne une classe de 5^e située en zone d'éducation prioritaire. Ainsi, les collégiens sont accueillis tous les vendredis après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 soit au sein des locaux du CLJ, soit au sein des structures des forces de sécurité et des services de secours partenaires.

Moyens mis en œuvre

Afin de mener cette action, le CLJ de Nice mobilise les moyens humains suivants :

- 5 fonctionnaires de police titulaires des diplômes appropriés aux activités mises en place, dont 3 sont des policiers formateurs anti-drogue (PFAD)¹⁵, et un policier intervenant en milieu scolaire¹⁶;
- 3 intervenants départementaux sécurité routière;
- 4 sapeurs-pompiers;
- 2 militaires du CIRFA (centre d'information et de recrutement des forces armées).

Les moyens matériels portent sur les locaux et les véhicules du CLJ.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par le CLJ de Nice, porteur de projet.

¹⁵ Cf. dispositif institutionnel « Les policiers formateurs anti-drogue – les formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie nationale ».

¹⁶ Cf. dispositif institutionnel « Les correspondants police sécurité de l'école ».

Partenaires impliqués

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- des représentants de la police nationale ;
- des représentants de l'Éducation nationale ;
- des représentants des sapeurs-pompiers ;
- des représentants des forces armées.

Budget de l'action

20000 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, le CLS de Nice a été subventionné par le FIPD, par le conseil départemental et a également reçu des aides privées.

Évaluation

Afin d'évaluer l'action, le CLJ de Nice a arrêté les indicateurs suivants :

- participation des jeunes à cette action ;
- impact sur les résultats scolaires ;
- impact sur l'absentéisme ;
- désir des collégiens en classe de 6^e d'intégrer cette classe ;
- impact sur le comportement des élèves en fin d'année.

Porteur : centre de loisirs et jeunesse police nationale de Nice

Contact : MEYGRET Érick, directeur du CLJ

Mail : cljnicestaugustin@wanadoo.fr

Tél. : 049321 1411

« Jeunes, police, justice »

Porteur de projet (nature, localisation)

L'action est portée par l'Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD), dont le siège social est situé à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

Contexte local

Les rapports entre les forces de sécurité de l'État et les jeunes dans la Seine-Saint-Denis sont régulièrement mis à mal par des rumeurs, des malentendus, mais aussi une méconnaissance réciproque. Ainsi, de nombreux adolescents considèrent rarement les forces de sécurité de l'État comme une protection. Ils ignorent souvent leur rôle et leurs missions, leurs contraintes et leurs limites.

Description de l'action

Cette action consiste à amener les jeunes et les représentants des forces de sécurité de l'État à interagir. Elle se décompose en 3 parties.

Tout d'abord, trois stages d'une semaine sont organisés en direction d'une soixantaine de collégiens dans le cadre de la semaine de stage de découverte professionnelle pour les élèves de 3^e, visant à combattre les stéréotypes, clichés et autres idées reçues grâce à :

- des rencontres avec des professionnels du droit : juriste, avocat, représentants de la police nationale, maire de la ville de Pierrefitte-sur-Seine ;
- des visites : commissariat de police, centre de commandement de la police nationale, tribunal de grande instance de Bobigny pour assister à une audience correctionnelle ;
- des rencontres avec trois groupes de parents pour aborder la gravité de la situation et évoquer le sens des valeurs fondatrices de la République, le rôle fondamental des institutions garantes du vivre ensemble.

Ensuite, il s'agit non seulement d'organiser des rencontres avec des groupes de jeunes habitants des quartiers prioritaires autour de la notion de citoyenneté mais également de construire un projet autour de rencontres avec un juriste et de participer à l'exposition *Jeunes, Police*. Pour constituer ces groupes, l'association s'appuie sur des personnes ressources qui ont des liens et une légitimité auprès des jeunes concernés,

afin qu'ils puissent être contactés et incités à participer à ces moments d'échange.

Enfin, l'AFPAD intervient auprès de 3 classes de seconde (70 élèves) sur le thème de la citoyenneté (le vivre ensemble, les notions de liberté, le respect de la règle, l'actualité). Pour chaque atelier, un thème est choisi et annoncé aux élèves participants avec quelques pistes de réflexion. Ce travail est davantage axé sur une sensibilisation à l'esprit critique des jeunes afin de les amener à s'interroger, ainsi que sur la compréhension des concepts et des informations véhiculés dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Finalité de l'action

Cette action a pour objet :

- d'interroger de façon constructive les différents acteurs (police, jeunes) de manière interactive afin que les relations entre les uns et les autres s'améliorent à terme ;
- d'expérimenter une pédagogie active et critique de la citoyenneté ;
- de sortir de la confrontation pour sensibiliser à la culture de l'échange et du dialogue. *« Se parler, c'est mieux se connaître, et mieux se connaître, c'est mieux se comprendre. »*

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Le public bénéficiaire cible à la fois des jeunes et des parents issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- 80 lycéens ;
- 60 collégiens ;
- 40 jeunes ;
- 50 parents.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Cette action se déroule au sein :

- des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Pierrefitte-sur-Seine ;
- du commissariat de Stains ;
- de collèges implantés sur les communes de Pierrefitte-sur-Seine et de Villetaneuse ;
- du commissariat et du palais de justice de Bobigny ;
- d'un lycée.

Le projet s'étale sur une année.

Moyens mis en œuvre

Les personnes impliquées dans cette action sont :

- des personnels qualifiés de l'AFPAD (juriste, médiateur, intermédiaire jeunes) ainsi que son président;
- les personnels de prévention et de sécurité des établissements concernés;
- les fonctionnaires de police et autres partenaires (ville, Justice, Éducation nationale).

Les moyens matériels mis en œuvre sont ceux de l'AFPAD et de la ville.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par l'AFPAD, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- les personnels de l'AFPAD;
- les agents de prévention et de sécurité des établissements scolaires concernés ;
- le commissariat de la police nationale de Stains/Pierrefitte-sur-Seine ;
- la Justice.

Budget de l'action

29000 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'AFPAD a notamment été subventionnée par le FIPD. D'autres subventions ont également été accordées par le conseil départemental et par la ville.

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation sur les représentations que les jeunes ont des institutions est rempli au début et à la fin de cette action afin de mesurer l'impact de l'action et des rencontres.

D'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettent d'évaluer l'action :

- nombre de participants;

- nombre de rencontres et d'intervenants;
- réunions de concertation et de bilan;
- analyse des questionnaires;
- temps consacré au projet;
- impact du projet sur les jeunes;
- avis des partenaires.

Porteur : Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit

Contact : NISCEMI Nicolas, directeur de l'AFPAD

Mail : secretariatafpad93380@gmail.com

Tél. : 01 49 71 56 90

« Faciliter les relations police-population dans une zone de sécurité prioritaire (ZSP) et les quartiers politique de la ville (QPV) »

Porteur de projet (nature, localisation)

Ville d'Amiens (Somme).

Contexte local

Cette action vise à conforter une démarche engagée l'année précédente (projet dialogue police/jeunes sur la sensibilisation aux conduites à risque des deux-roues motorisées) dans la ZSP Amiens-Nord. De plus, en 2016, il s'agit d'étendre le dialogue en faisant participer des femmes à la réflexion ainsi qu'à l'élaboration de futures actions communes.

Description de l'action

Dans un premier temps, l'action repose sur la mise en place d'un groupe de réflexion et d'action composé de 5 jeunes (F-H 18 à 26 ans), de 5 adultes (femmes) et de 5 policiers (nationaux et municipaux) de la ZSP, dont l'objectif est de travailler ensemble et de formuler des propositions d'actions visant à améliorer les relations entre les habitants et la police.

Ce groupe peut également proposer une action pour le temps fort, la Fête du casque.

De plus, la ville réalise un support vidéo d'une dizaine de minutes retraçant :

- le processus d'élaboration de l'action police-jeunes réalisée en 2015 ;
- la construction et la mise en œuvre de l'action, les réussites ;
- les difficultés rencontrées par chacun des acteurs (habitants, représentants des forces de sécurité).

Il témoigne de la démarche et du travail collectif réalisés en 2015 à Amiens, entre les policiers et les jeunes de la ZSP Amiens-Nord, et poursuivis en 2016-2017. Ce support vise à capitaliser l'expérience vécue et peut être utilisé auprès des jeunes d'autres quartiers et/ou policiers.

Dans un second temps, mise en place d'un temps fort de prévention au sein de la ZSP, intitulé Fête du casque. Cet événement est reconduit chaque année et porte sur les conduites à risque des deux-roues motorisés. À cet effet, un groupe de 6 jeunes issus de la ZSP (16-25 ans, via le chantier Jeunes) est impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce temps fort visant un public plus large de jeunes (12-17 ans) de la ZSP et des QPV.

Finalité de l'action

À travers cette action, la commune d'Amiens vise un double objectif :

- développer le dialogue entre les habitants de la ZSP Amiens-Nord et des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les représentants de la police ;
- promouvoir les actions de citoyenneté.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Dans un premier temps, le groupe de réflexion et d'action comprend 5 jeunes âgés de 18 à 26 ans ainsi que 5 femmes de la ZSP.

Dans un second temps, le chantier Jeunes concerne 6 jeunes issus de la ZSP âgés de 16 à 25 ans.

Pour le temps fort de l'action, le public visé est estimé à 150 jeunes issus de la ZSP et des QPV.

Modalité(s) de réalisation de l'action

Cette action se déroule au sein de la ZSP Amiens-Nord. Elle s'inscrit sur une durée de huit mois, les premiers mois sont consacrés à l'accompagnement du groupe de réflexion et d'action, les derniers dédiés à l'organisation du temps fort Fête du casque.

Moyen(s) mis en œuvre

Afin de mener cette action, la ville d'Amiens mobilise les moyens humains suivants :

- recours à un prestataire en soutien des personnels communaux pour l'accompagnement du groupe de réflexion et d'action ;
- des représentants de la police nationale et municipale ;
- le service prévention-médiation ;
- le pôle action éducative L'Odyssée.

Les locaux sont mis à disposition par la ville d'Amiens.

Pilotage de l'action

Cette action est pilotée par la ville d'Amiens, porteur de projet.

Partenaire(s) impliqué(s)

Il s'agit des différents services de l'État (préfecture, DDSP...) ainsi que des acteurs locaux de la ZSP, notamment l'association de la prévention spécialisée.

Budget de l'action

39050 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, la ville d'Amiens a été subventionnée par le FIPD.

Évaluation

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs suivants :

- taux de participation aux séances du groupe de réflexion et d'action ;
- qualité des échanges ;
- établissement des relations réciproques ;
- émergence des propositions d'actions ;
- bilan des actions réalisées ;
- nombre de personnes touchées par les actions ;
- évolution du nombre des prises à partie des forces de sécurité de l'État dans la ZSP, voire le QPV concernés.

Porteur : ville d'Amiens

Contact : HUMEL Bertrand, directeur sécurité et prévention des risques urbains

Mail : b.humel@amiens-metropole.com

Tél. : 03 22 97 41 73

« Poukwé ou fé sa »

Porteur de projet

Ville de Sainte-Suzanne (Réunion).

Contexte local

Inscrits dans une démarche de proximité et menant chaque jour des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation dans les établissements scolaires et auprès de la population en général, les agents du SPDEC de la mairie de Sainte-Suzanne ont estimé que ce projet était à même de rapprocher la population et les services publics, et plus particulièrement les forces de sécurité de l'État.

Description de l'action

Les actions menées consistent à sensibiliser largement la population dans un premier temps (actions de prévention à caractère éducatif auprès des jeunes et de la population en général) et à faire ensuite un focus sur 15 jeunes identifiés par le SPDEC. Des modules pédagogiques sont dispensés (la République, la justice, le citoyen et ses devoirs...); une course d'orientation et des sorties sont organisées.

Le projet repose sur un travail en commun, en vue de la création d'une bande dessinée sur la notion de non-respect de la loi visant à réveiller les consciences (sur ce qui est bien ou mal, les conduites addictives, la sécurité routière, les violences intrafamiliales...).

Cet outil de communication se décline de la façon suivante :

- rencontre population/services publics : élus, services de l'État, associations, structures pour sensibiliser aux activités menées par les forces de sécurité de l'État. À l'issue de ces rencontres, identification d'une quinzaine de jeunes volontaires afin de se lancer dans la réalisation d'une bande dessinée;
- nourrir l'inspiration de ces jeunes, élaborer le scénario en collaboration avec le service de prévention de la délinquance et de l'éducation à la citoyenneté (SPDEC), les forces de sécurité de l'État, les sapeurs-pompiers et les jeunes;
- présentation du projet à un professionnel de la bande dessinée (association Nuée de bulles, située à Sainte-Clotilde) et remise du *storyboard* pour qu'il s'imprègne de l'histoire et réalise la bande dessinée;
- traduction en langue créole par un historien de Sainte-Suzanne et édition dans les deux versions.

Finalités de l'action

Il s'agit d'informer, de sensibiliser et de communiquer auprès de la population sur les activités menées par les forces de sécurité de l'État ainsi que d'impliquer les jeunes et les forces de sécurité de l'État dans des activités communes pour favoriser les échanges et agir sur les représentations mutuelles.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Cette action, qui s'adresse à la population dans son ensemble, a vocation à toucher notamment :

- l'ensemble des élèves des établissements scolaires de la commune de Sainte-Suzanne ;
- les associations ;
- les groupes de femmes ciblées par la Maison départementale ;
- les jeunes du programme Ville Vie Vacances (VVV).

La réalisation de la bande dessinée s'adresse à 15 jeunes exposés à la délinquance dans les QPV.

Les bénéficiaires sont identifiés par l'intermédiaire des responsables associatifs et des responsables des établissements scolaires.

Modalités de réalisation de l'action (durée, localisation...)

L'action s'inscrit dans une durée de quinze mois.

Moyens mis en œuvre

L'action mobilise de nombreux acteurs :

- agents du SPDEC ;
- personnels de la direction de la vie locale et proximité (DVLPP) ;
- militaires de la brigade de gendarmerie de Sainte-Suzanne ;
- association Niagara Canoë Kayak Club ;
- maison départementale de la Réunion ;
- direction de la vie sportive ;
- sapeurs-pompiers de Sainte Suzanne ;
- police municipale.

Pilotage de l'action

L'action est pilotée par la ville de Sainte-Suzanne, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Ce projet est réalisé par des jeunes exposés à la délinquance dans les QPV de Sainte-Suzanne, en collaboration étroite avec le SPDEC, la police municipale, la gendarmerie nationale, les sapeurs-pompiers, la direction de la vie locale et proximité (DVLP), la direction de la vie sportive, les écoles de la commune et la population.

Budget de l'action

15 000 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, la ville de Sainte-Suzanne a été subventionnée par le CGET.

Évaluation

L'action est évaluée au regard :

- de l'observation du comportement social, des freins ou des difficultés rencontrées ;
- d'une fiche de présence ;
- de l'implication des habitants et forces de sécurité ;
- de la présentation de la production finalisée.

Porteur : ville de Sainte-Suzanne

Contact : OGIRE Jean-Patrick, responsable du SPDEC

Mail : jp.ogire@ville-saintesuzanne.re

Tél. : 06 92 64 66 96

« Le BornyBuzz Café : que fait la police ? »

Porteur de projet (nature, localisation)

Association La Passerelle, dont le siège social se trouve à Metz (Moselle).

Contexte local

L'enjeu déterminant de cette action est l'inscription de la parole des quartiers dans l'espace démocratique. Il s'agit de créer une nouvelle modalité de construction du débat, voire de formation au débat, qui porte autant que possible la parole inaudible sur les médias traditionnels, tout en s'appuyant sur les ressources des acteurs locaux pour identifier et mobiliser les personnes, notamment les jeunes adultes mais également les personnes plus âgées, dans un souci de rencontres et de débats intergénérationnels.

Ce besoin a été identifié par l'association, ses bénévoles et ses professionnels, appuyés par un diagnostic de territoire partagé avec divers acteurs (autres associations des territoires QPV, politique de la ville et élus locaux).

Description de l'action

Cette action a pour but de créer un rendez-vous, un temps d'échange et de réflexion en rupture avec les codes classiques de l'interpellation démocratique.

La démarche s'inspire du *Bondy Blog Café*, diffusé sur La Chaîne parlementaire et sur Internet, mais les modalités en sont différentes. Là où le *Bondy Blog* s'appuie sur des journalistes « en devenir », le *BornyBuzz* propose :

- de créer des partenariats qui reposent sur les particularités des quartiers messins, à commencer par Metz-Borny ;
- d'accompagner et de formaliser la parole d'habitants des quartiers grâce aux partenaires : éducation spécialisée, collèges, comités de quartier, conseils citoyens et acteurs associatifs dans leur diversité.

La première phase du projet est donc la constitution du partenariat, déjà largement organisé autour du *Borny Buzz* et de son travail de terrain. APSIS Émergence, structure référente de l'éducation spécialisée sur les quartiers messins, s'associe à l'ensemble du projet, notamment à l'accompagnement de jeunes pouvant s'inscrire dans la démarche. Actrice du comité de quartier, l'association La Passerelle invite des habitants à se joindre au dispositif, tout comme le conseil citoyen. L'ensemble du tissu

associatif des divers quartiers est également mobilisé ainsi que leurs bénévoles, leurs adhérents et leurs usagers.

Concrètement, l'action s'articule autour d'une série de rencontres éditoriales, de médiations et de formations qui formalisent les enjeux, les constats et les questions des citoyens. Partant de ces matériaux, l'équipe de partenaires accompagne les personnes et les prépare au débat public, à travers l'initiation aux techniques journalistiques et de débat, ainsi qu'à travers une forme de *coaching*. Pour mener à bien ces « stages-débats », les partenaires et La Passerelle mettent à disposition éducateurs, cadres et intervenants techniques. Le dispositif est renforcé avec les interventions de leur animatrice de territoire qui mobilise les habitants et accompagne les rencontres, ainsi que d'un journaliste professionnel.

Finalement, le projet prend la forme d'un plateau qui rassemble dans un lieu (préfecture, La Boîte à musique à Metz-Borny (BAM), l'hôtel de ville ou tout autre lieu pouvant s'y prêter) et où un journaliste anime, lors du débat, les échanges entre des habitants et des responsables publics, experts ou politiques.

La Passerelle met en œuvre les moyens techniques humains et matériels du BornyBuzz pour filmer, monter et diffuser cette émission, programmée pour le début de l'année 2017.

Finalités de l'action

Cette action a pour vocation :

- d'améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- de promouvoir une action citoyenne ;
- d'agir sur les représentations mutuelles de la population et des forces de sécurité de l'État.

Public bénéficiaire (nombre, âge, sexe, situation)

Environ 300 bénéficiaires repérés par les différents partenaires impliqués (partenaires associatifs, éducateurs spécialisés).

Modalités de réalisation de l'action (durée, localisation...)

L'action s'inscrit sur une durée de huit mois.

Moyens mis en œuvre

L'action se décompose en plusieurs temps de travail, de la sensibilisation des habitants à la réalisation de l'interview en passant par le choix des sujets abordés et la construction des partenariats.

- **Temps 0.1 : Rencontres informelles avec les habitants (septembre 2016)**

Discussions et débats en fin de journée en bas des tours, dans la rue, autour d'un thé, d'un café, d'un goûter ou d'un pique-nique improvisé en fonction de l'ambiance perçue dans les divers QPV de Metz dès la rentrée de septembre, avec en appui les associations locales. Profiter des temps interstitiels pour des rencontres informelles.

- **Temps 0.2 : Formalisation des rencontres avec les habitants (octobre 2016)**

Si les habitants rencontrés sur le temps 0.1 ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se mobiliser pour la suite, mais ont des témoignages à apporter, ou des questions à poser, il est envisagé d'enregistrer leurs voix. Ces enregistrements serviront soit lors de la préparation des rencontres, soit lors de l'émission.

- **Temps 1 : Concrétisation du partenariat (novembre 2016)**

Partenaires envisagés : forces de sécurité de l'État, comité de quartier et/ou conseil de citoyens, associations du territoire, bailleurs.

Il s'agit de repérer une quarantaine de personnes intéressées par la démarche, et/ou de sensibiliser une quarantaine de personnes à l'intérêt de la démarche.

- **Temps 2 : Préparation de la rencontre (décembre 2016-janvier 2017)**

Ce temps de travail se réalise en plusieurs fois (trois ou quatre rencontres pour chaque groupe) afin de permettre aux personnes impliquées de prendre du recul, de mieux s'informer...

Cette étape consiste en la recherche du sujet à traiter. De nombreux sujets peuvent être abordés, tels que le rôle des forces de sécurité de l'État, leur représentation et leur perception par la population, les jeunes en particulier, ou encore la fonction régaliennne (sécurité et sûreté nationale, de quoi parle-t-on?).

Il s'agit ensuite d'approfondir le sujet à partir d'un faisceau de questionnements : de quoi parle-t-on?, qu'en pensons-nous *a priori*?, pourquoi en parler?, quelle(s) finalité(s)? ...

Ces temps d'échange permettent également à chacun d'apprendre notamment :

- l'écoute ;
- la prise de parole dans un groupe ;
- à débattre ;
- à entendre des arguments contradictoires ;
- à se (re) faire sa propre opinion ;
- à collecter de l'information ;
- à faire le tri dans les diverses sources d'information.

Dès lors que le sujet est bien établi, il s'agit de rechercher et contacter la/les personnalité(s) à interviewer (ministre de l'Intérieur, préfet, délégué du préfet, représentant des forces de sécurité de l'État, personnalité politique, personnalité de la société civile...), puis de préparer la rencontre afin que les intervieweurs choisis dans et par le groupe puissent approfondir l'approche journalistique.

- **Temps 3 : rencontre et interview (février 2017)**

La rencontre et l'interview de la/des personne(s) choisie(s) se font comme décrit ci-dessus, sous la forme d'un plateau. Les intervieweurs sont accompagnés d'un journaliste professionnel qui anime le débat et régule les prises de parole.

L'émission sera ensuite montée et diffusée sur le site internet bornybuzz.fr (février-mars 2017).

Pilotage de l'action

L'action est pilotée par l'association La Passerelle, porteur de projet.

Partenaires impliqués

Cette action mobilise les acteurs suivants :

- la police nationale ;
- des acteurs associatifs ;
- des bénévoles ;
- des éducateurs spécialisés ;
- des collègues ;
- des comités de quartier, les conseils citoyens ;
- des élus locaux...

Budget de l'action

20150 euros.

Source(s) de cofinancement

Dans le cadre de cette action, l'association La Passerelle a été subventionnée par le CGET et le département de la Moselle. Elle a également bénéficié de contributions volontaires.

Évaluation

L'évaluation de cette action est fondée sur les indicateurs suivants :

- nombre de personnes ayant participé aux diverses étapes de préparation ;
- nombre de personnes ayant participé au débat final ;
- nombre de personnes ayant pris la parole,
- qualité des débats : capacité à s'écouter, capacité à entendre un avis contradictoire.

Porteur : association La Passerelle

Contact : ROUILLON Cédric, directeur de l'association

Mail : directeur@lapasserelle-asso.fr

Tél. : 03 87 37 08 78

Partie II

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

« Faire en sorte que les forces de sécurité de l'État soient proches de la population » repose sur des initiatives locales complémentaires aux actions menées par les forces de sécurité de l'État en direction de la population.

Dans un premier temps, cette partie expose, sous la forme d'une fiche générique, le cadre général des actions menées par les forces de sécurité de l'État en direction de la population. Ces dispositifs institutionnels s'articulent autour des 3 axes suivants :

- la prévention de la délinquance, essentiellement à destination des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les jeunes et les seniors ;
- l'aide aux victimes ;
- les dispositifs de « portée générale ».

Ensuite, certains de ces dispositifs font l'objet d'une présentation plus détaillée au travers d'une fiche spécifique. Implantés sur l'ensemble du territoire national, certains dispositifs relèvent exclusivement de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, tandis que d'autres peuvent être communs aux deux forces de sécurité de l'État :

- Dispositifs de la police nationale :
 - les centres de loisirs des jeunes de la police nationale (CLJ) ;
 - les correspondants sécurité de l'école ;
 - les délégués à la cohésion police-population (DCPP) ;
- Dispositifs de la gendarmerie nationale :
 - les brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) ;
 - les correspondants territoriaux de prévention de la délinquance (CTP).
- Dispositifs communs à la police et à la gendarmerie nationales :
 - les policiers formateurs anti-drogue (PFAD) et les formateurs relais anti-drogue (FRAD) de la gendarmerie nationale.

Cadre général des actions menées par les forces de sécurité de l'État en direction de la population

Les forces de sécurité de l'État mettent en œuvre de nombreuses actions destinées à rapprocher la population des services de police et de gendarmerie nationales.

Ces actions s'organisent autour de 3 axes : la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes et la mise en place de dispositifs de portée générale.

Les actions ciblées de prévention de la délinquance

Au bénéfice des jeunes

L'école constitue un point de rencontre important entre la police, la gendarmerie et la jeunesse. À ce titre, les forces de sécurité de l'État mettent en place de nombreux dispositifs afin de prévenir la délinquance des jeunes, notamment celle des mineurs :

- prévention des risques de vol, de racket, de violence par les correspondants police sécurité de l'école et les référents police sécurité de l'école ;
- prévention des addictions (stupéfiants, alcool, tabac) par les policiers formateurs anti-drogue (PFAD) et les formateurs relais anti-drogue (FRAD) de la gendarmerie nationale ;
- développement des relations police-jeunes par les centres de loisirs des jeunes (CLJ) de la police nationale ;
- prévention des risques liés à l'usage d'internet au bénéfice des élèves de CM2 dans le cadre du permis internet ;
- prévention routière.

Au bénéfice des seniors

Dans le cadre du Plan de protection des personnes âgées mis en place en 2010, la police et la gendarmerie nationales renforcent la surveillance des territoires les plus exposés aux cambriolages et aux agressions de personnes âgées, et dispensent des actions de prévention auprès des seniors pour les sensibiliser à ces risques.

Les actions de prévention technique de la malveillance¹⁷ (PTM)

Les référents et les correspondants sûreté interviennent auprès des partenaires institutionnels (mairies, hôpitaux, écoles...) et des entreprises (petits commerces, centres commerciaux, banques...) afin de les conseiller en matière de prévention humaine, organisationnelle et technique de la malveillance.

Les actions de prévention des cambriolages

L'opération Tranquillité Vacances (OTV), mise en place depuis 1974 pendant les périodes de vacances scolaires, vise à protéger les domiciles des particuliers d'éventuels intrusions ou cambriolages. Depuis septembre 2013, cette opération se déploie toute l'année.

Les actions d'aide aux victimes

Les forces de sécurité de l'État sont particulièrement investies dans le domaine de l'aide et de l'accompagnement des victimes d'infractions pénales.

Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG)

Il s'agit de travailleurs sociaux qui accompagnent, au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, des victimes d'infractions pénales, les conseillent dans leurs démarches et les orientent vers les structures adaptées à leurs besoins. Ils accueillent également les usagers

¹⁷ « La prévention technique de la malveillance vise principalement, à un ensemble de mesures d'urbanisme, d'architecture ou de techniques, à prévenir la commission d'actes délictueux ou à rendre ces derniers moins profitables. » (loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure).

et les auteurs d'infractions pénales, dont la situation nécessite une prise en charge sociale globale.

Les psychologues en commissariat

Créé en 2006, ce dispositif a pour objectif d'intervenir auprès des victimes afin de les soutenir et de les orienter vers des structures adaptées, ainsi qu'auprès des auteurs d'infractions pénales pour favoriser la prise de conscience et accompagner ces derniers dans un processus de soin.

Les permanences d'associations d'aide aux victimes

Ces permanences sont assurées par des représentants d'associations d'aide aux victimes au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie. Elles ont vocation à accueillir, aider et accompagner les victimes dans leurs démarches sociales, administratives et juridiques.

Les correspondants d'aide aux victimes

Un policier référent « aide aux victimes » est nommé dans chaque direction départementale de sécurité publique (DDSP). Il a pour mission de développer les relations avec les associations, d'améliorer l'accueil, de centraliser les renseignements utiles aux victimes. De la même manière, un officier de chaque groupement de gendarmerie départementale est plus particulièrement chargé de l'accueil et de l'assistance des victimes sur le ressort du département.

Les brigades de protection de la famille de la police nationale

Créées en 2009, ces brigades sont composées d'enquêteurs spécialisés chargés du traitement des procédures judiciaires liées à la protection de la famille et des personnes particulièrement vulnérables (femmes, mineurs et personnes âgées) victimes de violences ou de maltraitements dans leur sphère familiale ou au sein de leur cadre de vie habituel. De plus, elles ont vocation à initier et animer les actions de prévention liées à ce type de criminalité.

Les actions en direction de l'ensemble de la population

Le renforcement de la formation des policiers et des gendarmes

La formation initiale des gardiens de la paix et des militaires de la gendarmerie nationale comprend plusieurs modules relatifs à l'accueil du public et à la prise en compte de ses attentes (cours théoriques et mises en pratique).

Depuis les Assises de la formation de 2013, la formation initiale des gardiens de la paix place la relation entre la police et la population au cœur de la scolarité.

De plus, les gardiens de la paix affectés en ZSP bénéficient, depuis mai 2013, d'une formation *ad hoc* leur permettant de mieux appréhender leur environnement.

L'amélioration de l'accueil

La police et la gendarmerie nationales sont investies dans l'amélioration de l'accueil du public. Il existe à ce titre, depuis 2004, une Charte de l'accueil du public, qui a été labellisée référentiel Marianne en 2011.

La mise en place des délégués à la cohésion police-population (DCPP) dans la police nationale

Les DCPP sont des réservistes de la police nationale chargés d'établir un lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police. Créé en 2008 dans le cadre du Plan Dynamique Espoir Banlieues, le dispositif a été renforcé en 2012 avec la création d'un poste de DCPP dans chaque zone de sécurité prioritaire (ZSP) relevant de la compétence de la police nationale. Au 30 septembre 2016, on recensait 120 DCPP relevant de la police nationale et de la préfecture de police de Paris (PP), dont 82 en ZSP.

Le recueil des attentes de la population

Depuis juin 2013, de nombreux commissariats diffusent des sondages de satisfaction destinés à l'ensemble des usagers se présentant à l'accueil des commissariats. De plus, certains commissariats ont également réalisé un sondage destiné à recueillir les attentes de la population en

matière de sécurité. Il peut s'agir d'un sondage destiné aux élèves, aux commerçants ou encore aux habitants d'un quartier.

La création des référents police-population

Depuis 2013, un poste de référent police-population a été créé au sein de chaque direction départementale de sécurité publique (DDSP). Ce policier a pour objectif de mettre en place et de tirer les conclusions des questionnaires précités, de présenter des préconisations en matière d'amélioration des relations police-population et de coordonner les actions à l'échelle de la DDSP dans ce domaine.

La création d'une plateforme internet de signalement des manquements déontologiques

La police nationale a mis en place le 2 septembre 2013 la Plate-forme de signalement IGPN (inspection générale de la police nationale), destinée à recevoir les signalements d'éventuels manquements des policiers (non-respect des lois, des règlements et du code de déontologie de la police nationale). À la date du 1^{er} octobre 2016, 9947 signalements ont été reçus depuis sa création. Des manquements ont été mis à jour dans 267 dossiers (11,9% des dossiers traités), dans lesquels 342 policiers sont concernés.

Ce dispositif a été étendu à la gendarmerie nationale dès la fin de l'année 2013. Les signalements sont traités par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

La création d'un nouveau code déontologique

Mis en place le 1^{er} janvier 2014, ce code rassemble la police et la gendarmerie nationales autour de valeurs communes dans l'accomplissement de leurs missions. Il donne ainsi aux policiers et aux gendarmes les repères essentiels sur leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement, impartialité. Un chapitre entier du code est consacré aux relations entre le service public et la population.

Le port apparent du numéro d'identification

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les policiers et les gendarmes portent un numéro d'identification, le numéro RIO (Référentiel des identités et de l'organisation), facilitant ainsi leur identification.

Les caméras-piétons

Elles ont vocation à contribuer au développement d'un dialogue plus serein avec la population. Au 30 septembre 2016, 2078 caméras ont été déployées au sein de la DGPN et de la PP et 573 au sein de la DGGN.

Le développement de la proximité numérique

La gendarmerie et la police nationales développent des initiatives numériques dans la perspective de mieux répondre aux attentes de la population :

- la pré-plainte en ligne permet de simplifier les démarches des victimes d'infractions de vols simples, de dégradations ou d'escroqueries dont l'auteur n'est pas identifié ;
- le dispositif NEO (Nouvel équipement opérationnel, NEOGENE pour la gendarmerie). Des outils numériques (smartphones, tablettes) sont mis à la disposition des policiers et des gendarmes pour leur permettre d'accéder à distance du commissariat ou de la brigade de gendarmerie à leurs fichiers et aux applications métiers (rédaction de rapports, accès aux bases de données des personnes recherchées, immatriculation, permis de conduire...).

Le développement de l'engagement citoyen dans la police nationale

La police nationale accueille dans ses services :

- des élèves de 3^e dans le cadre de leur stage obligatoire, des lycéens, des étudiants ;
- des engagés du service civique ;
- des apprentis ;
- des engagés du service volontaire citoyen ;
- des réservistes civils.

Les centres de loisirs des jeunes (police nationale)

Les centres de loisirs des jeunes (CLJ) de la police nationale sont des centres de loisirs gérés par des policiers. Ils accueillent des jeunes de 9 à 17 ans dans l'objectif de prévenir la délinquance des jeunes en contribuant à l'éducation à la citoyenneté, à l'apprentissage des règles, au respect de l'autre au travers des exigences de la vie en groupe et des activités individuelles ou collectives. Ils cherchent également à favoriser la mixité, au sens large.

Les personnels dirigeant, encadrant et animant les CLJ sont des policiers, des réservistes civils de la police nationale, des adjoints de sécurité, parfois assistés par des jeunes en service civique. Des animateurs extérieurs peuvent renforcer cette équipe.

Principalement implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les CLJ accueillent des jeunes souvent issus de milieux défavorisés. Les CLJ mettent également en œuvre des dispositifs d'accueil de jeunes faisant l'objet d'une d'exclusion temporaire du système scolaire. Dans le cadre du partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), certains CLJ accueillent éducateurs et jeunes dans leur structure et les associent aux activités proposées au sein du centre. L'ensemble est formalisé par la signature d'une convention.

Les activités proposées sont à dominante sportive, mais aussi ludique, manuelle ou culturelle, elles s'inscrivent dans la volonté de développer le sens civique des jeunes :

- apprentissage des règles de sécurité routière par l'initiation à la pratique de la moto (passage du brevet de sécurité routière, BSR);
- développement personnel par l'accès aux nouvelles technologies;
- confrontation aux exigences de la vie en communauté, à la gestion des tâches quotidiennes et au respect de l'environnement dans le cadre des mini-camps;
- obtention de diplômes par une formation aux premiers secours et au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA);
- découverte d'un environnement soumis à des impératifs de sécurité et acquisition d'une technicité lors des activités nautiques;
- valorisation de l'effort et découverte de pratiques professionnelles au travers des Chantiers Jeunes;
- mise en pratique du respect de l'autre et de l'esprit d'équipe grâce aux rencontres sportives;
- participation à des travaux d'utilité sociale tels que la lutte contre

- les feux de forêt, le nettoyage du littoral, l'opération Mer propre ;
- les activités à vocation d'intégration.

De nombreux partenaires sont impliqués aux côtés de la police nationale : mairies, CCAS, conseil départemental, Éducation nationale, clubs sportifs et culturels, associations de quartier, pompiers, police municipale, bailleurs, CAF, PJJ et SPIP, transporteurs, Office national des forêts...

Le financement des CLJ est assuré par les subventions concernant la politique de la ville (crédits du programme 147, programme Ville Vie Vacances, VVV), le FIPD, les contributions des partenaires (municipalités, conseil départemental, CAF) et les cotisations individuelles versées par les jeunes qui fréquentent les structures.

Il existe 32 CLJ, 29 dans le ressort de compétence de la DGPN et 3 dans le ressort de compétence de la PP :

- 24 CLJ permanents, actifs tout au long de l'année, y compris durant la période estivale ;
- 8 CLJ saisonniers, actifs durant la période estivale dans le cadre des opérations Prévention Été (OPE).

CLJ PERMANENTS	CLJ SAISONNIERS
03 MONTLUÇON	28 DREUX
06 NICE	34 AGDE
13 MARSEILLE	34 BÉZIERS
22 SAINT BRIEUC*	34 SÈTE
30 NÎMES	59 VALENCIENNES
33 BORDEAUX (LES AUBIERS)	62 CALAIS
33 CENON	83 FRÉJUS/SAINT-RAPHAËL
34 MONTPELLIER	83 HYÈRES/CARQUEIRANNE
35 RENNES	
38 GRENOBLE	
42 SAINT-ÉTIENNE	
44 NANTES	
51 REIMS	
59 LEZENNES (LILLE)	ANNEXES CLJ
63 CLERMONT-FERRAND	
66 PERPIGNAN	
67 STRASBOURG	13 MARSEILLE : avec la base nautique municipale de Corbières (quartiers Nord)
87 LIMOGES	
91 ÉVRY	34 SÈTE : avec Frontignan
92 GENNEVILLIERS	
93 MONTFERMEIL	51 REIMS : avec la presqu'île de Nemours à Éclaron-Braucourt – Sainte-Livière (52)
94 CRÉTEIL	
95 CERGY PONTOISE	95 CERGY-PONTOISE : avec Villiers-le-Bel
974 SAINT DENIS DE LA RÉUNION	

Les correspondants police sécurité de l'école (police nationale)

Les correspondants police sécurité de l'école sont des policiers chargés de réaliser, au sein des établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées), des actions de prévention de la délinquance auprès des jeunes sur des thématiques ciblées par l'établissement.

Les sujets abordés sont notamment le vol, le recel, les dégradations, les agressions sexuelles, le harcèlement et les risques liés à l'usage d'internet.

Cette mission permet de rapprocher les jeunes et les policiers : les jeunes font part aux policiers de leurs attentes et de leurs questionnements en matière de sécurité, tandis que les policiers transmettent leur expertise sur le ou les sujets évoqués avec les jeunes.

Le dialogue s'ouvre sur la vie des jeunes à l'extérieur de l'établissement, le métier de policier, l'organisation de la police nationale...

Les correspondants police sécurité de l'école peuvent également réaliser des actions de sensibilisation auprès du personnel de l'établissement. Ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés des chefs d'établissement.

Chaque commissariat de police dispose d'un correspondant police sécurité de l'école.

Les délégués à la cohésion police-population (police nationale)

Les délégués à la cohésion police-population (DCPP) sont des policiers retraités inscrits dans la réserve civile, chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police.

Créé en 2008 dans le cadre du Plan Dynamique Espoir Banlieues, le dispositif s'est renforcé en 2012 par la création d'un poste de DCPP dans chaque zone de sécurité prioritaire (ZSP) relevant de la compétence de la police nationale. Les DCPP exercent leurs missions au sein des circonscriptions de sécurité publique. Ils sont à la fois des relais entre la population et les services de police, et de véritables acteurs de prévention de la délinquance.

Des missions variées adaptées au contexte local

À ce titre, les DCPP :

- mettent en place des réunions de quartier ou d'information pour expliquer les missions de la police et recueillir les attentes de la population. Ils animent parfois des permanences pour accueillir les habitants des ZSP, répondre à leurs besoins et prendre en compte leurs doléances;
- gèrent les conflits de voisinage en lien avec les chefs des unités spécialisées de terrain;
- entretiennent, au-delà du contact avec les habitants, des contacts étroits avec les commerçants, les bailleurs sociaux et les représentants des associations exerçant dans ces quartiers difficiles. Ils participent aux instances partenariales (CLSPD, groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), cellules de veille, conseil des droits et des devoirs des familles), où leur connaissance fine des problématiques locales et des situations individuelles se révèle précieuse;
- participent à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention à destination des personnes âgées dans le cadre de l'opération Tranquillité Seniors (OTS), des jeunes dans le cadre du partenariat avec les établissements scolaires, les centres de loisirs municipaux, ou encore auprès des populations étrangères pour leur faire découvrir les institutions et les valeurs de la République;

- sont les partenaires privilégiés des délégués des préfets et des délégués du gouvernement là où ils existent.

Les DCPP sont des relais qui peuvent être sollicités directement par la population des quartiers qui en bénéficient, par les municipalités, les associations ou tout autre acteur local.

Au 30 septembre 2016, 120 délégués à la cohésion police-population exercent leurs fonctions au sein de la police nationale, dans les ZSP et les QPV : 84 dans le ressort de la direction générale de la police nationale, 36 dans le ressort de la préfecture de police de Paris (75, 92, 93, 94).

Exemples de bonnes pratiques

DCPP de l'Essonne (ZSP de Grigny)

Le DCPP de Grigny a organisé un concours d'écriture qui s'inscrit dans le cadre du projet intitulé «*J'aime mon quartier, mon école et ma police*», en partenariat avec la direction académique et 11 écoles élémentaires de Grigny.

Il organise également depuis 2014, dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs professeurs d'éducation musicale, la venue de la formation musicale de la police nationale et celle de l'orchestre de la Garde républicaine au sein d'établissements scolaires de la ZSP.

Ces actions permettent aux élèves, aux policiers et aux gendarmes d'échanger sur le quotidien des jeunes et le rôle des forces de sécurité de l'État à travers la thématique de l'écriture et de la musique.

DCPP des Alpes-Maritimes (ZSP de Nice)

Le DCPP de Nice a organisé un concours littéraire qui permet aux collégiens d'exprimer leur vision de leur quartier pour l'amélioration de la relation entre la police et la population dans un projet intitulé «*Raconte-moi ton quartier, une plume pour la zone sécurité prioritaire*». Ce projet a bénéficié en 2015 de fonds FIPD dans le cadre d'un appel à projets spécifique rapprochement population-forces de sécurité de l'État, en lien avec le CLJ de Nice. Cette action implique plus particulièrement les professeurs de français des établissements de la ZSP et vise plus de 200 jeunes scolarisés au sein de 10 établissements de la ZSP. Un support numérique de type blog constitue une interface entre la population et les policiers.

DCPP de Seine-et-Marne (hors ZSP à Meaux)

Le DCPP réalise des interventions auprès des détenus de la maison d'arrêt de Chauconin, dans la perspective de prévenir la récidive. Il participe à des stages alternatifs à l'incarcération et intervient dans les stages de réparation pénale pour les mineurs prescrits par le parquet de Meaux. Cette action s'inscrit dans un partenariat étroit avec le service de probation et d'insertion (SPIP) et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

La brigade de prévention de la délinquance juvénile (gendarmerie nationale)

Organisation

La brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) est une unité de la gendarmerie nationale. Elle est placée sous l'autorité directe de l'officier adjoint prévention de la délinquance (OAP) du groupement de gendarmerie départementale de son lieu d'implantation. On compte actuellement 43 BPDJ dans la France entière.

Missions

La BPDJ a vocation à conduire des actions préventives au bénéfice de la jeunesse dans le but d'empêcher toute manifestation d'incivilité et de délinquance. À ce titre, elle remplit différentes missions.

Lutter contre le basculement des mineurs dans la délinquance

Identifier les mineurs les plus susceptibles de basculer dans la délinquance, en lien avec l'Éducation nationale (chefs d'établissement et directeur académique des services de l'Éducation nationale, DASEN) et les conseils départementaux (cellule de recueil des informations préoccupantes, CRIP), notamment pour les « décrocheurs » scolaires.

Participer au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires qui le sollicitent.

Entretenir des contacts privilégiés avec les foyers d'accueil de mineurs ou les structures similaires (par exemple SOS Villages d'enfants) implantés en ZGN.

Développer les contacts avec d'autres partenaires confrontés au basculement de certains mineurs dans la délinquance (bailleurs sociaux, transporteurs publics et scolaires, centres de loisirs...).

Mettre en œuvre des dispositifs de rappel à la responsabilité des mineurs (à ne pas confondre avec les rappels à la loi et les rappels à l'ordre des maires).

Lutter contre la réitération et la récurrence des mineurs

Détecter les délinquants d'habitude en lien avec les services du ministère de la Justice, notamment de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Intervenir dans les établissements scolaires en ZGN en cas de besoin avéré

Ce type d'action, dispensée en lien étroit avec les chefs des établissements scolaires, doit :

- soit répondre à un besoin avéré, lié à une situation particulière (affaire de trafic de stupéfiants, violences, discriminations, jeux dangereux...), ou à une demande circonstanciée du chef d'établissement ;
- soit s'appuyer sur une campagne ou un dispositif initié par la DGGN (permis internet, permis piéton, module de lutte contre le racisme et l'antisémitisme...).

Préalablement aux interventions au profit d'établissements scolaires implantés en ZGN, un ciblage, réalisé après un diagnostic établi conjointement avec le DASEN, doit favoriser la concentration des efforts.

Participer aux dispositifs interministériels de prévention de la délinquance des mineurs

Les militaires de la gendarmerie peuvent dispenser des actions de sensibilisation, contribuant à la prévention de la délinquance, dans le cadre de dispositifs interministériels, tels que le programme Ville Vie Vacances (VVC). Les personnels de la BPDJ n'ont en revanche aucunement vocation à participer à l'encadrement des mineurs lors d'activités sportives ou culturelles.

Le correspondant territorial prévention de la délinquance (gendarmerie nationale)

Le correspondant territorial prévention de la délinquance (CTP) est responsable, sous l'autorité du commandant d'unité (brigade territoriale autonome ou communauté de brigades), de la prévention de la délinquance.

Missions

Le CTP a notamment pour missions :

- d'assister le commandant d'unité en participant à la conception, à l'animation et au contrôle du service dans le domaine de la prévention de la délinquance;
- d'analyser les besoins et de formuler des propositions au vu des renseignements recueillis;
- de commander et d'exécuter les actions de prévention.

De plus, le champ d'action du CTP englobe les missions anciennement dévolues au correspondant sécurité école et au référent aînés violences intrafamiliales.

Dans le domaine scolaire :

- de créer des liens privilégiés et d'entretenir des relations fréquentes et personnalisées avec les chefs d'établissement, afin de prévenir les situations de tension et de violence susceptibles de se produire (échange d'informations, diagnostic de sécurité de l'établissement scolaire...);
- d'informer les autres unités de gendarmerie compétentes ou concernées par les actions conduites;
- de proposer à son commandant d'unité l'adaptation du service de la gendarmerie à la situation locale. Cette adaptation peut porter sur la mise en place de surveillances et d'opérations de contrôle visant en particulier la consommation et le trafic de stupéfiants, et le

racket aux abords des établissements scolaires et dans les transports scolaires notamment.

Dans le domaine des violences intrafamiliales :

- de développer une parfaite connaissance du phénomène dans sa circonscription;
- d'assurer le suivi des procédures de cette nature traitées par son unité;
- de s'assurer de la bonne utilisation par les militaires de son unité des outils de traitement existants;
- de formuler à son commandant d'unité toutes les propositions utiles destinées à améliorer la qualité de l'accueil des victimes et le traitement des procédures;
- d'entretenir de fréquents contacts avec l'ensemble des partenaires et des associations, et d'échanger les informations nécessaires à la prise en charge des familles en détresse;
- de sensibiliser, lors des séances d'instruction collective, les personnels de son unité au traitement de cette problématique particulièrement sensible.

Les policiers formateurs anti-drogue – Les formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie nationale

Les policiers formateurs anti-drogue (PFAD) et les formateurs relais anti-drogue (FRAD) de la gendarmerie nationale sont des experts dans la prévention des addictions (drogue, tabac, alcool, usage des nouvelles technologies).

Les sensibilisations qu'ils délivrent portent notamment sur la prise en charge médico-psycho-sociale de l'utilisateur de drogues licites ou illicites. Les formateurs recourent aux techniques de développement des compétences psycho-sociales des personnes assistant aux séances.

Ils animent en très grande majorité des séances d'information et de prévention auprès des jeunes en milieu scolaire ou des étudiants, mais sensibilisent également des adultes notamment aux risques professionnels induits par l'usage de drogues (conduite..) et informent sur le dépistage des substances psycho actives en entreprise.

Le panel du public des PFAD et des FRAD est donc très large : collégiens, lycéens, parents, enseignants, travailleurs médicaux et sociaux, grandes écoles, préfectures, conseils départementaux, écoles d'infirmières, administration pénitentiaire, hôpitaux et entreprises (sociétés de transport, SNCF, SDIS, La Poste, IBM...).

Ce dispositif est financé par le ministère de l'Intérieur.

Les actions qu'ils mènent en partenariat avec des acteurs locaux peuvent être subventionnées par le FIPD et les crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) issus du fonds de concours « drogue ».

Entre 2011 et 2015, 58 785 actions de prévention et d'information ont été menées par les PFAD au bénéfice de 1 676 099 personnes, tous publics confondus. De plus, le nombre d'actions conduites est en constante augmentation. En 2015, 14 548 actions ont été menées (+ 75 % par rapport

à 2011) permettant de sensibiliser 467 567 personnes en 2015 (+ 141 % par rapport à 2011).

En 2015, les FRAD de la gendarmerie nationale ont sensibilisé plus de 260 000 personnes.

Un ou plusieurs PFAD ou FRAD sont présents dans chaque département. Ils peuvent être sollicités par l'intermédiaire des directions départementales de sécurité publique (DDSP) et des groupements de gendarmerie départementale (GGD).

Glossaire

- AAP** : Appel à projets
- ASP** : Agence de services et de paiement
- BAFA** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
- BPDJ** : Brigade de prévention de la délinquance juvénile
- BSR** : Brevet de sécurité routière
- CGET** : Commissariat général à l'égalité des territoires
- CLJ** : Centre de loisirs des jeunes
- CISPD** : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- CIRFA** : Centre d'information et de recrutement des forces armées
- CLSPD** : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- CRIP** : Cellule de recueil des informations préoccupantes
- CTP** : Correspondant territorial prévention de la délinquance
- DASEN** : Directeur académique des services de l'Éducation nationale
- DCPP** : Délégué à la cohésion police-population
- DDSP** : Direction départementale de la sécurité publique
- DGGN** : Direction générale de la gendarmerie nationale
- DGPN** : Direction générale de la police nationale
- DVLP** : Direction de la vie locale et proximité
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- FIPD** : Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- FRAD** : Formateur relais anti-drogue
- GGD** : Groupement de gendarmerie départementale
- GLTD** : Groupe local de traitement de la délinquance
- IGGN** : Inspection générale de la gendarmerie nationale
- IGPN** : Inspection générale de la police nationale
- ISCG** : Intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie
- MILDECA** : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- NEO** : Nouvel équipement opérationnel
- OAP** : Officier adjoint prévention de la délinquance
- OPÉRATION VVV** : Opération Ville Vie Vacances
- OTS** : Opération Tranquillité Seniors
- OTV** : Opération Tranquillité Vacances

PDPD : Plan départemental de prévention de la délinquance
PFAD : Policier formateur anti-drogue
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
PP : Préfecture de police de Paris
PTM : Prévention technique de la malveillance
QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
RIO : Référentiel des identités et de l'organisation
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SG-CIPDR : Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
SNPD : Stratégie nationale de prévention de la délinquance
SPDEC : Service de prévention de la délinquance et de l'éducation à la citoyenneté
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
ZEP : Zone d'éducation prioritaire
ZGN : Zone gendarmerie nationale
ZPN : Zone police nationale
ZSP : Zone de sécurité prioritaire

Annexe

Missions et composition de la Cellule nationale d'animation sur le rapprochement des forces de sécurité de l'État et de la population

La Cellule nationale d'animation, pilotée par le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) en lien étroit avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a été mise en place dans le cadre de la circulaire du 25 mars 2015 fixant les orientations en faveur de l'amélioration des relations entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Elle est composée de représentants des services de l'État, du Défenseur des droits, des collectivités territoriales et du monde associatif. Elle instruit les appels à projets relatifs à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État. Cette cellule a plus largement vocation à suivre la mise en œuvre des orientations des circulaires du 25 mars 2015, du 3 mai 2016 et de la présente instruction, d'apporter son soutien aux acteurs locaux dans leurs initiatives, ainsi que de recenser et de diffuser les pratiques qui produisent des effets positifs.

La constitution de la Cellule nationale d'animation et le lancement de ces appels à projets ont permis de développer, sur cette question primordiale, une démarche de travail et de réflexion partenariale et pluridisciplinaire, tant au niveau central que local.

La Cellule nationale d'animation est composée des représentants :

- du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- du Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- de la direction générale de la police nationale ;
- de la direction générale de la gendarmerie nationale ;
- de la préfecture de police de Paris ;
- du ministère de la Justice ;
- du ministère de l'Éducation nationale ;
- du Défenseur des droits ;
- du Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) ;
- du Forum français pour la sécurité urbaine ;
- de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ;
- de l'association Graines de France.

Table des matières

Préambule	7
-----------------	---

Partie I - Initiatives locales

Informier, sensibiliser et communiquer	15
-----------------------------------------------------	----

« Émission radio mensuelle Police-population »	16
------------------------------------------------------	----

Observatoire territorial des relations police-population (Gironde)	21
-----------------------------------------------------------------------------	----

« Sondage, enquête, questionnaire : mieux connaître les attentes des habitants par rapport aux forces de sécurité »	25
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Groupe-miroir dans la ZSP de Trappes (Yvelines)	29
-------------------------------------------------------	----

La Ligue nationale des clubs motocyclistes de la police nationale et disciplines associées	31
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	----

« Rapprochement des jeunes et des forces de sécurité de l'État »	33
---------------------------------------------------------------------------	----

Agir sur les représentations mutuelles	37
-----------------------------------------------------	----

« Des paroles citoyennes pour restaurer la paix et la sécurité »	39
------------------------------------------------------------------------	----

« Jeunes en quête d'action »	43
------------------------------------	----

« Jeunes, adultes et agents de police, tous sur un même quartier »	47
-----------------------------------------------------------------------------	----

« Visible mais pas nuisible »	51
-------------------------------------	----

« Quelle sécurité pour mon quartier ? »	55
-----------------------------------------------	----

« Atelier création de jeux de société »	59
-----------------------------------------------	----

« Écrire des nouvelles policières »	63
-------------------------------------------	----

Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République	67
----------------------------------------------------------------------------	----

« Classe Engagement et Citoyenneté »	69
--------------------------------------------	----

« Jeunes, police, justice »	73
-----------------------------------	----

« Faciliter les relations police-population dans une zone de sécurité prioritaire (ZSP) et les quartiers politique de la ville (QPV) »	77
« Poukwé ou fé sa »	81
« Le BornyBuzz Café : que fait la police ? »	85
 Partie II - Dispositifs institutionnels	
Cadre général des actions menées par les forces de sécurité de l'État en direction de la population	95
Les centres de loisirs des jeunes (police nationale)	101
Les correspondants police sécurité de l'école (police nationale)	103
Les délégués à la cohésion police-population (police nationale)	105
La brigade de prévention de la délinquance juvénile (gendarmerie nationale)	109
Le correspondant territorial prévention de la délinquance (gendarmerie nationale)	111
Les policiers formateurs anti-drogue – Les formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie nationale	113
Glossaire	115
 Annexe	
Missions et composition de la Cellule nationale d'animation sur le rapprochement des forces de sécurité de l'État et de la population	117



L'amélioration des relations entre la population et les services publics constitue un enjeu majeur pour le Gouvernement. Elle repose notamment sur le renforcement des liens de confiance unissant la population et les forces de sécurité de l'État, en particulier au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce guide-repères, élaboré par la cellule nationale d'animation sur le rapprochement des forces de sécurité de l'État et de la population, recense des initiatives locales, innovantes, partenariales et reproductibles, et dresse un panorama des dispositifs institutionnels favorisant ce rapprochement.

Afin de pérenniser le rapprochement des forces de sécurité de l'État et de la population, la mobilisation continue des acteurs œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance (services de l'État, collectivités territoriales et associations) et l'implication active de la population sont indispensables.

Reflet de la détermination des pouvoirs publics à investir ce sujet prioritaire et à valoriser des dispositifs institutionnels et des pratiques locales, ce guide-repères a pour ambition d'apporter un soutien méthodologique aux acteurs locaux qui souhaiteraient développer des actions visant à consolider les liens entre la population et les forces de sécurité de l'État. Cet ouvrage a vocation à être largement diffusé afin d'encourager et de développer les initiatives locales en ce sens.

Diffusion

**Direction de l'information
légale et administrative**

La documentation Française

Tél. : 01 40 15 70 10

www.ladocumentationfrancaise.fr

Prix : 10 €

ISBN : 978-2-11-145318-0

DF : 5HC45240

Imprimé en France

